

ABONNEMENTS:

Table with subscription rates for 'Edition Quotidienne' and 'Edition Hebdomadaire' in Canada and the US.

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Administration: NT-JACQUES, EAL. TÉLÉ. ADM. RATION: Main 7461. RÉDACTION: Main 7460.

FAIS CE QUE DOIS!

LA TYRANNIE ONTARIENNE

Les déclarations de M. Lucas. — L'attitude de la minorité

A moins que toutes les apparences ne soient trompeuses, nous sommes à la veille d'une nouvelle crise dans la lutte pour l'école bilingue.

Il est à peine besoin de souligner l'absurdité de cette dernière parole. Le président de l'Association Canadienne-Française d'Éducation de l'Ontario est un conservateur connu, de même que certains de ceux qui ont le plus nettement pris parti contre la réglementation officielle.

M. Lucas, du reste, prouve par une autre de ses assertions qu'il ignore totalement le fond du débat. "A mon avis, dit-il, cette agitation est purement politique, destinée à nuire au gouvernement, et ne répond ni aux intérêts, ni aux désirs de la masse de la population française de cette province qui veut, comme le gouvernement lui-même, donner aux enfants l'éducation anglaise qu'on espère leur assurer par ce règlement."

Que la minorité française de l'Ontario désire faire apprendre l'anglais à ses enfants, c'est incontestable, et elle l'a crié sur les toits. Mais autant elle est désireuse de leur donner cette arme nécessaire, autant elle veut leur transmettre intacte la langue de leurs aïeux.

Et c'est parce que le règlement du gouvernement ontarien ne peut avoir pour résultat que de les dénationaliser qu'elle le combat avec une persévérance et une énergie auxquelles tous doivent rendre hommage.

C'est aussi parce que ce règlement est contraire au bon sens et aux plus élémentaires notions de pédagogie. On n'a jamais prétendu, dans une école convenablement tenue, que le meilleur moyen d'instruire les enfants, c'était de se servir de la langue qui leur est la moins familière.

Nous ignorons quels peuvent être les sentiments personnels de M. Lucas — dont le métier est de brasser des chiffres et non point de faire de la pédagogie — mais si les véritables initiateurs de ce règlement n'avaient pour objet la proscription ultime du français, leur conduite serait totalement inexplicable.

Quant au reste, la minorité a parfaitement prévu et mesuré les attaques dont elle pourrait être l'objet. Dix jours avant le retrait des octrois, l'un de nos amis d'Ottawa nous avertissait que des juristes d'expérience étaient à examiner ce cas particulier et les résolutions qu'il commanderait.

Le 17 octobre, M. Genest, président de la commission des Ecoles Séparées d'Ottawa, déclarait, dans une conversation publiée par le Temps, que ni la suppression des octrois, ni l'annulation des certificats des instituteurs, ni le retrait des taxes, n'arrêteraient les efforts de la commission et qu'elle irait jusqu'au bout dans sa lutte pour la liberté.

Nous voulons, contre toute espérance, espérer que le gouvernement saura encore s'arrêter sur la pente où le poussent ses mauvais conseillers. Mais s'il s'obstine dans cette voie mauvaise, également contraire à l'esprit de la constitution, au droit naturel, à la pédagogie et au bon sens, il méritera que l'on continue de lui opposer la plus énergique résistance. Nos compatriotes défendent ce qu'ils ont de plus cher au monde, l'âme de leurs enfants.

Nous ignorons encore de quelle façon nous pourrions les aider, mais les Canadiens-français du Québec n'ont pas le droit d'oublier qu'ils doivent leur plus ferme appui à tous ceux qui luttent, non seulement pour la conservation de notre langue, mais pour le respect de l'esprit du pacte fédéral, de la liberté et de la justice.

Nous avons eu l'honneur de fournir à certains de nos compatriotes anglo-ontariens du Québec l'occasion de réclamer justice pour la minorité ontarienne. Nous espérons qu'à l'heure où la crise prend une acuité nouvelle, les représentants de la minorité anglo-ontarienne — qui reçoit ici le plus généreux traitement que jamais minorité ait reçu sous le soleil, selon l'expression de M. Ames, — voudront élever la voix pour demander qu'on accorde à la minorité ontarienne la même mesure de justice et de liberté.

Une immense acclamation de joie et de reconnaissance monterait de toutes les poitrines, si on accordait à la minorité française d'Ontario le traitement dont jouit la minorité anglaise du Québec.

Et pourquoi ne le ferait-on pas puisque, selon l'expression de sir John A. Macdonald, il n'y a plus dans ce pays ni vainqueurs ni vaincus, mais des associés ayant les mêmes droits, en matière de langue comme en tout le reste?

Omer HEROUX.

MONTREALIANA

NOS PLAQUES HISTORIQUES

Si vous habitez Montréal ou que vous le traversiez parfois, vous avez peut-être remarqué, sur divers édifices, des plaques de marbre vous signalant que là ont vécu des personnages historiques ou qu'il s'y est accompli quelques événements consignés dans nos annales?

Cette idée heureuse de rappeler le passé au passant date déjà de plus d'un quart de siècle et c'est à M. le juge Baby, ainsi qu'à M. Lighthall, avocat et historien distingué, que nous devons, en grande partie, d'en avoir vu la réalisation.

Croyant que Montréal possède une histoire aussi riche et intéressante qu'elle est peu connue, car on n'en a jusqu'ici effleuré que les noms, ils songèrent qu'il serait bien d'éveiller la curiosité du public, de lui remettre les noms de nos grands citoyens et de lui indiquer les lieux témoins de leurs actions.

Assistés de quelques archéologues, MM. Baby et Lighthall décidèrent un certain nombre de Montréalais à souscrire, chacun un "morceau" de marbre.

Bientôt ce mouvement fut confié à la société d'archéologie et de numismatique et continué par elle tant qu'il y eut des fonds.

Près de cinquante plaques et un obélisque furent érigés. Le résultat était superbe, bien qu'il eût coûté plus de démarches, de sollicitations et parfois d'humiliations qu'on ne pourrait le dire.

Hélas! Les plus belles choses ont souvent le pire destin: il se commit des impairs. Quelques donateurs avaient voulu rédiger les inscriptions eux-mêmes et leur rédaction n'ayant pas été contrôlée, il s'en suivit des critiques acerbes qui furent tout Penthoüsisme.

Et les plaques furent mises sous la garde du Hasard qui, décidément, ne leur a pas été propice. En quelques années, près de la moitié des plaques sont disparues, les unes enlevées à cause de leur rédaction fautive, mais la plupart emportées ou détruites par des démolisseurs parce qu'aucun ré-

glement municipal ne protégeait ces "pages d'histoire".

C'est ainsi qu'il ne reste plus aujourd'hui que 29 plaques et un obélisque.

Encore, sur ce nombre, en est-il qui ont été si maltraités par le temps que leur existence est ignorée de la foule. Sous l'effet de la pluie et de la poussière, elles ont pris la teinte grise des murs et se confondent avec ceux, au point que les initiés seuls peuvent les retrouver.

Énumérons ces épaves:

Côte du Beaver Hall: Maison Frobisher.

Rues Bonsecours et Saint-Victor: Maison Papineau, Maison Du Calvet, Maison Sir Wm. Johnson.

Rue Dollard: Dollard des Ormeaux.

Rue Notre-Dame Est: Début de la navigation à vapeur, Hon. J. Molson, R. P. Charlevoix, Première synagogue.

Notre-Dame Ouest: Christ Church, Séminaire, Deuxième église paroissiale, Dollier de Casson, Maison Forestier, Couvent des Recollets, Porte des Recollets.

Avenue des Pins: Hôtel-Dieu.

Place Royale: Champlain, Maisonneuve.

Rue Saint-André: Combat de Trudeau, Roulier et Langevin-Lacroix.

Rue Sainte-Hélène: Temple presbytérien, Premier temple baptiste.

Rue Saint-Paul: 1er marché, Maison de Lacorne de Saint-Luc.

Rue Saint-Pierre: Maison Cavalier de la Salle.

Rue Saint-Sulpice: Première église paroissiale.

Square Youville: Château de Calières, Obélisque.

Parmi les plaques qu'on ne voit plus sont celles qui rappelaient le site de la maison Dulhut, la maison du Sr. de Laprairie, le site de la bourgade d'Hochelega, la maison de l'Hon. James McGill, etc., etc. En présence d'une telle négligence on peut se demander si les "survivants" ne subiront le même sort avant longtemps?

Ce serait d'autant plus pénible que dans les autres villes du Canada, cette oeuvre patriotique au premier chef, a été reprise avec un ardeur louable.

À Québec, depuis 1909, on a posé

BILLET DU SOIR.

Nous l'avons échappé belle

Rien qu'à y penser ça ne vous donne-t-il pas froid dans le dos? Au moment même où l'on allait célébrer le centenaire du héros qui empêcha l'envahissement américain par les armes, le premier ministre a failli favoriser l'envahissement américain par l'argent.

Le fait vaut d'être relaté par le menu, pour l'histoire. Afin de reconstituer — comme on dit dans les grands journaux — l'atmosphère du drame, il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1911, les journaux conservateurs, loyalistes farouches, combattirent la réciprocité avec prétexte que la fibre entrée au Canada de machines agricoles et de boeuf en conserve serait susceptible de nous américaniser, et leurs craintes étaient d'autant mieux fondées qu'il y a belle lurette que la musique et les magazines américains ont commencé à nous dénaturer.

Cette dénaturalisation, M. Borden a failli la consacrer, en quelque sorte officiellement, samedi dernier, à Québec. On posait, avec tout le cérémonial requis, la pierre angulaire des usines du Transcontinental. La dite pierre était creuse, creuse comme la tête de certain député qui se trouva là, et l'on avait décidé d'y introduire une pièce de monnaie.

Or, comme M. Borden, ayant en main la truelle d'argent — sans attention — prenait une cuillerée de mortier, quelqu'un — on assure que ce n'est pas M. L.-P. Pelletier — lui tendit respectueusement un écu tout neuf. Le Premier le glissa sous la lourde pierre sans y remarquer ces mois révélateurs: la Gold, pardon... In God we trust. Horreur! l'argent étranger allait s'associer pour les siècles des siècles à un bâtiment national!

Par bonheur, un patriote était là, qui veillait. Au risque de se le faire rompre, il inséra son bras vigoureux entre l'écorce et l'arbre, je veux dire entre la pierre angulaire et son lit de béton, retira l'écu ennemi et glissa à sa place une authentique pièce de cinq sous du pays.

Où est-il, cet écu, qu'on le découvre? Hélas, il a filé avec les quarante-cinq sous...

Léon LORRAIN.

LES CONGRES DE COMMISSAIRES

Nos lecteurs trouveront dans une autre page le récit du congrès de commissaires d'écoles qui se tient aujourd'hui à Longueuil. Nous avons le plaisir de pouvoir leur annoncer en même temps qu'il y aura au mois de janvier prochain deux nouvelles réunions de ce genre: l'une à Nicolet, l'autre à Roberval.

LES COURS DU P. PLANTHIER

Le cours de sociologie du P. Planchier, réservé aux membres du clergé, sera donné jeudi, au lieu de vendredi, à raison de la fête de la Toussaint.

plusieurs de ces plaques et on a fait de même dans la Nouvelle-Écosse et à Toronto. Dans ces endroits on ne se contente pas du marbre modeste, on a adopté le bronze élégant et durable.

Et Montréal sommeille! Que de fois faudrait-il rappeler que ne manquent pas d'intérêt. Le palais de justice occupe le site du vieux couvent des Jésuites; le parlement des Canadas-Unis se trouvait sur la place Youville; sur le côté sud de ce square fut fondé un hôpital qui donna naissance à la communauté des Soeurs Grises; le premier évêché de Montréal était sis au coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine; Lambert Closse s'était construit un "hâteau-fort au coin des rues Saint-Dominique et Dorchester; le château du marquis de Vaudreuil s'élevait au coin de la rue Saint-Paul et de la place Jacques-Cartier; le château de Maisonneuve faisait face aux bureaux actuels du Revenu, etc., etc.

Ces menus faits cependant familiariseraient avec notre passé la jeunesse, les immigrants et les touristes: et cela ne manque pas d'importance: la fierté nationale et le respect de ceux qui nous vissent existeront en raison directe de la diffusion de notre histoire. Et pour obtenir cette diffusion nécessaire, un des meilleurs moyens, après les grandes manifestations et les monuments superbes, c'est l'humble plaque.

Ecolez re qu'en disait le "Canadian Courier", le 31 août 1912: "Bronze tablets on the outside and inside of public buildings or on buildings erected on historic sites 'is the best form for historical marking which has yet been devised. They are simple, unostentatious, inexpensive and yet in good taste'."

Mais pour qu'elle: rendent des services, ces plaques doivent être protégées, et entretenues systématiquement. Or comme il n'est pas probable que notre corporation municipale à qui cette charge reviendrait de droit, veuille s'en occuper, ne pourrait-on pas y suppléer par une action conjointe de nos associations historiques et patriotiques?

E.-Z. MASSICOTTE.

Notre Feuilleton

Qu'on n'oublie pas que le DEVOIR commencera le lundi 3 novembre la publication d'un nouveau feuilleton d'un intérêt palpitant.

Lecteurs et lectrices le liront avec un égal intérêt.

Les enquêtes du DEVOIR

L'IMMIGRATION CANADIENNE

CEUX QU'ON GARDE A QUEBEC

Pendant les examens civil et médical, les fonctionnaires chargés de l'inspection des immigrants en écartent un certain nombre qui ne peuvent subir avec succès la seconde épreuve. — Le nouvel examen par les médecins ou par la commission permanente d'enquêtes. Ceux-ci restent donc à Québec quelques jours après le départ des immigrants admis. Le commissaire ou l'agent principal de l'immigration, sur les lieux, dirige ces détenus vers un hôtel spécial, aménagé sur les bords de la Petite-Rivière, où ils demeureront jusqu'au renvoi, ou jusqu'à l'admission finale.

LA MAISON DE DÉTENTION

On appelle cette institution "l'hôpital de l'immigration". Le nom n'est pas juste. Ce devrait être un hôpital, réservé aux cas médicaux mis en observation par les médecins de l'Etat. Il n'en est rien. C'est une maison de détention, où les cas médicaux et les cas civils se confondent. Ou plutôt, la masse des immigrants qui passent dans cette institution sont détenus pour de simples raisons civiles. Ainsi, de mai à octobre, cette année, il y a eu là 4,950 détenus, dont 700 à peine pour observation médicale. Le reste de ces gens, — soit 4,250, — manquant d'argent, ou bien n'avaient pu répondre de manière satisfaisante à l'inspecteur civil, et attendaient une décision finale quant à leur admission ou à leur déportation.

La fondation de cette institution remonte à 1904. A venir à cette époque, il y avait à Québec, rue Saint-Paul, un simulateur d'hôpital, tenu par le Pacifique Canadien et d'autres compagnies de navigation, on s'imaginait de quelle manière. Le gouvernement canadien, en 1904, imaginait d'ouvrir une sorte d'hôpital pour les cas de trachome, qui fourniraient alors. Les départs de cette institution ne furent guère heureux. Par négligence, un bon matin, l'on y administra soixante grammes de bi-chlorure de mercure au lieu de quinze grammes d'antipyrine, à un Juif polonais, qui en mourut au bout de trois jours. L'incident fit du bruit et le médecin de l'hôpital fut congédié; le ministre de l'Intérieur, par l'entremise du surintendant médical de l'immigration à Ottawa, réorganisa alors de son mieux l'hôpital de la Petite-Rivière; depuis lors, cette maison a perdu sa destination première de maison de détention pour les immigrants atteints du trachome; et c'est aujourd'hui un endroit où l'on expédie pêle-mêle tous les nouveaux-venus mis de côté par les fonctionnaires de l'hôtel de l'immigration.

Il y a, à cette maison de détention, un surintendant médical chargé de diriger les médecins qui font l'examen des immigrants; l'un de ces médecins est aussi attaché au service de l'hôpital. Ces deux fonctionnaires, qui ne devraient s'occuper que de la partie médicale de l'immigration, sont contraints, à l'heure actuelle, de s'occuper aussi des détenus internés à l'hôpital pour raisons civiles. Ils ont dû introduire de nombreuses réformes dans le régime d'internement, organiser un code médical pour distinguer, par exemple, les immigrants faibles d'esprit de ceux qui n'ont pas d'argent et sont détenus en attendant d'en recevoir, inaugurer un système de classification et de numérotage des détenus, afin de savoir par quelle ligne ils sont arrivés, et pour éviter d'avoir à apprendre tous leurs noms, impossibles, fort souvent, à prononcer et à écrire, à cause de leurs désinences étranges. Le surintendant et son assistant entretiennent aussi une volumineuse correspondance avec le surintendant médical et le surintendant général de l'immigration, à Ottawa, quant aux plaintes reçues par le ministère, de la part de gens mécontents, ou qui croient avoir raison de se plaindre de certains faits. Besogne d'administration, besogne de surveillance, besogne médicale, le système actuel impose tout cela au personnel de la maison de détention, composé, outre les médecins, de quelques autres fonctionnaires de rang secondaire.

LES CAS D'OBSERVATION MÉDICALE

Les immigrants détenus pour des causes civiles restent à l'hôtel de la Petite-Rivière, mais ils ne sont pas sous observation médicale. Ils ont leur certificat d'inspection, sur ce point. Quant aux cas médicaux, le surintendant et son assistant les étudient, les observent, les traitent, s'il y a lieu, et tiennent note de l'évolution de la maladie. Les cas de trachome sont aujourd'hui assez rares, si l'on compare les statistiques de ces dernières années à celles du début de l'hôpital. Il y a des scrofuleux, des dégénérés, des idiots, des faibles d'esprit, des tuberculeux, des syphilitiques, et des gens suspects, au point de vue médical. Les médecins concluent à l'opportunité d'admettre ou de refuser ces gens, selon que le diagnostic est favorable ou non. Ils doivent faire subir, surtout aux imbéciles et aux faibles d'esprit, une série d'interrogatoires et d'épreuves afin de se rendre compte de leur état mental. Mais il n'arrive pas toujours que les gens écarter par eux à cause de débilité mentale réelle soient déportés dans leurs pays d'origine. Nous reviendrons sur ce point.

Les personnes atteintes de légères indispositions, contractées pendant la traversée, soit à la suite d'un changement subit de température, soit pour avoir été mal nourries à bord, ou qui souffrent de maladies facilement curables, et dans une période assez courte, reçoivent un traitement médical approprié, après quoi, si les médecins de l'institution jugent à propos, on les laisse entrer au Canada. Les gens atteints gravement, les tuberculeux, les syphilitiques, ceux qui souffrent de maladies incurables de la peau ou du cuir chevelu, et d'autres affections analogues, ainsi que les dégénérés, les idiots, les faibles d'esprit, sont signalés au commissaire supérieur de l'immigration, à Québec; et celui-ci avise à leur renvoi, à moins qu'une intervention auprès du ministre ne leur permette d'annuler la décision des médecins.

LES INCONVÉNIENTS DU RÉGIME ACTUEL

Le système actuel de détention mixte, — cas civils confondus avec les cas médicaux, — a de multiples inconvénients. C'est ainsi, par exemple, qu'une personne saine, internée seulement parce qu'elle attend de l'argent, sera, pendant tout son séjour à la maison de détention, en contact avec des tuberculeux, des syphilitiques, des gens d'une malpropreté repoussante, au risque d'attraper de la vermine ou d'être contaminée à fond. L'absurdité de ce régime, au point de vue hygiénique, frappe tous les visiteurs de l'institution. On n'ignore pas, à Ottawa, le vice de cette organisation bâtarde; mais il y a tant et tant d'intermédiaires, entre les médecins qui ont charge de la maison de détention, et le ministère des Travaux Publics, responsables des améliorations matérielles à faire subir à l'établissement, tant de "red tape" et de formalisme que la situation reste à peu près la même, depuis 1905. Peut-être s'améliorera-t-elle, le printemps prochain; car l'on croit, dans les milieux de fonctionnaires, à Québec, que le ministère des Travaux Publics s'est enfin décidé à faire ajouter, au-dessus du nouvel hôtel de l'immigration en cours de construction, sur les quais de la Jetée Louise, un nouvel étage, de quatre cents pieds de long, par quatre-vingts pieds de large, ex-

clusivement affecté à la détention civile des immigrants.

Il n'y a pas, non plus, dans l'hôpital actuel, de pavillon distinct pour les maladies infectieuses qui peuvent éclater parmi les détenus. C'est ainsi que, pour des cas de scarlatine ou de rougeole, il a fallu loger dans une vieille construction délabrée, voisine de la maison de détention habituelle, et infestée de rats, plusieurs malades incapables de rester avec les autres. Il y a eu de nombreuses protestations, auprès du ministère des Travaux Publics; mais celui-ci, jugeant sans doute que l'hygiène n'est pas de son ressort, n'y a pas encore prêté l'oreille. Et cependant voilà encore une réforme qui s'impose au plus tôt, si l'on a le moindre souci de l'immigrant malade. Les États-Unis ont, à Ellis Island, un hôpital séparé pour des maladies de ce genre, et tout un service hygiénique dont le ministère des Travaux Publics du Canada n'a jamais eu le moindre idée. Il faut ajouter que l'habitude de faire établir, par le principal architecte de ce ministère, les plans des hôpitaux et des maisons de détention médicales du gouvernement canadien, sans consultation préalable des médecins responsables, à l'égard du ministère de l'Intérieur, de l'hygiène et de la santé de l'immigrant, n'a pas l'ombre de bon sens. Et c'est tout ce qui se pratique; d'où il résulte que l'Etat, pour approprier un peu ces constructions au service auquel elles sont destinées, doit déboursier plusieurs milliers de piastres en travaux supplémentaires, au bénéfice exclusif des entrepreneurs et de la caisse électorale.

L'immigrant, à son arrivée, est parfois d'une malpropreté hideuse. Aux États-Unis, tout immigrant interné à l'hôpital est, dès la première heure, dépouillé de ses vêtements habituels, et vêtu d'un costume spécial, tandis que ses hardes sont expédiées dans une chambre de fumigation, afin de les débarrasser des parasites et des mauvaises odeurs. Les immigrants eux-mêmes subissent, — c'est un supplice pour plusieurs d'entre eux, mais un supplice bienfaisant, — un nettoyage à fond, de la tête aux pieds, qui les rend parfois méconnaissables. Il n'y a rien de cela, à la maison de détention de Québec. Aussi l'odeur de certaines pièces où sont enfermés les immigrants, le soir venu, est-elle nauséabonde, en dépit de toute la ventilation que les gardiens de la maison peuvent pratiquer. Depuis des années, les autorités fédérales doivent faire des travaux d'amélioration, de ce côté, mais tout est encore à venir. Aussi l'immigrant qui reste à Québec pendant quelques jours ou quelques semaines doit-il, s'il est le moins propre, souffrir beaucoup de l'état de choses actuel, dont le ministère de l'Intérieur est moins responsable que celui des Travaux Publics, puisque, à maintes fois, le premier a demandé au second des travaux de réfection que celui-ci n'a jamais exécutés. Un médecin qui visiterait l'hôpital actuel serait certes fort mal impressionné, à l'endroit d'un gouvernement qui tolère un tel état de choses. Et, si cet établissement ne relevait des autorités fédérales, le moindre inspecteur provincial d'hygiène qui entend son affaire le condamnerait.

QUE DEVIENT LE DÉTENU?

Le détenu, après un séjour plus ou moins long dans cette institution fédérale, reçoit un bon jour son congé, soit que l'Etat ait décidé de l'admettre ou de le renvoyer d'où il vient. Le commissaire principal de l'immigration, à Québec, fait mander les gens admis enfin, et les met en liberté. Si, de leur côté, les médecins de l'établissement concluent que tel et tel individus, confiés à leurs soins, peuvent entrer au Canada, ils en notifient le commissaire. Et s'ils ont décidé l'indémontabilité, au point de vue médical, d'un ou de plusieurs détenus, ils signent un certificat médical portant les numéros que ces gens ont reçus à l'hôpital, dès leur entrée, l'expédient à l'agent, qui les avertis, à leur tour, de les envoyer au port à telle heure, où partira le paquebot qui doit les ramener outremer. Des gardiens conduisent ces gens à l'hôtel de l'immigration, s'en font donner, par l'agent, un récépissé, comme s'ils étaient de simples colis, et les pauvres diables recommencent une traversée pénible, à moins que, dans l'intervalle, ils aient pu aller à leur sort, de quelque manière que ce soit, — et même à prix d'argent, — des gens influents auprès du ministère de l'Intérieur, qui leur obtiennent du répit et, souventes fois même, font écarter la décision des médecins.

Dans ces cas, le pays comptera quelques rachitiques, quelques imbéciles, quelques syphilitiques de plus, dont la présence aura certes une influence déplorable sur la santé publique présente ou future des Canadiens. Mais les politiciens ne s'arrêtent pas souvent à de telles considérations.

Georges PELLETIER.

MARDI: Le renvoi des détenus.

LE CENTENAIRE DE VEUILLOT

C'est le 25 novembre, ainsi que nous l'annonçons l'autre jour, que l'Université Laval célébrera à Montréal le centenaire de Veulliot. Il y aura, comme on sait, conférences par le R. P. Louis Lalonde et M. Edouard Montpellié.

À Québec, la fête aura lieu vers la mi-décembre, sous le patronage et avec le concours de la Ligue de la Presse Catholique de Langue Française du Canada et des États-Unis, qui a déjà souscrit au monument de Boynes.

Il est probable qu'il y aura, le matin, messe célébrée par M. l'abbé D'Amours, rédacteur en chef de l'Action Sociale, avec sermon par Mgr Roy, et, le soir, séance de gala à l'Université, avec causeries de MM. Chapais et D'Amours.

CUIQUE SUUM

Une dépêche nous faisait dire l'autre jour que, dans les causes intentées par deux Juifs de Québec, MM. Lazarovitz et Ortenberg, contre MM. Plamondon et Leduc, M. Adjuvot Rivard avait agi comme conseil des défendeurs. C'est une erreur que nous tenons à rectifier: c'est M. J.-A. Lane qui a agi comme conseil des deux avocats de la défense, MM. J.-E. Bédard et Eusèbe Belleau.

Sur le Pont d'Avignon...

Le Soleil a réduit au minimum les comptes rendus de la réception Borden à Québec. Il se doutait peut-être de l'exploitation politique qu'en ferait l'Événement une fois les ministres partis.

On a deux journaux qui se valent, disaient récemment un citoyen de Québec, et les deux feuilles en question font de leur mieux pour lui donner raison.

M. Girard, député du Lac Saint-Jean, figurait au "triduum" de Québec avec autant de satisfaction qu'il prenait part naguère aux cérémonies rouges. Et si Dieu lui prête vie, on le verra plus tard aussi enthousiaste à célébrer de nouveau les victoires libérales. On ne dira toujours pas que c'est un fanatique.

M. Asquith déclare qu'une fois le Home rule devenu loi, le devoir du gouvernement sera de le faire respecter quelles qu'en soient les conséquences. Nous ne tromperons pas, dit-il, la confiance que l'Irlande a mise en nous; nous ne trahirons pas sa cause.

On dirait que c'est M. L.-P. Pelletier qui parle.

Le cabinet espagnol a démissionné à la suite d'un vote de la Chambre des députés, dû à la division qui règne parmi les libéraux.

La politique espagnole est faite de si étranges innovations depuis quelque temps que les développements de la crise devraient être intéressants.

Un courtier de Montréal a dû faire de la prison faute d'argent pour fournir le cautionnement exigé. Ça lui donner une idée de l'ennui qu'il a parfois causé à ses clients en leur faisant un appel de fonds au moment où ils n'en pouvaient trouver.

L'élection présidentielle du Mexique sera à refaire, dit-on, à cause de l'abstention d'un trop grand nombre d'électeurs. En attendant l'heure continue de régner et les Mexicains de s'amuser. Il y avait beaucoup plus de sérieux aux combats de taureaux que de citoyens aux urnes.

On fait remarquer que depuis cinq mois M. Sam Hughes, notre ministre de la milice, a parcouru cinquante mille milles. On peut se faire une idée de ce que cela va coûter au pays. La consolation, c'est que le colonel est encore moins dangereux quand il voyage que quand il parle.

Un bon point pour M. Jos. Rainville: il s'est abstenu de la commémoration du centenaire de la bataille de Chateaugay. Comprend-il enfin que sa place n'est pas à côté des héros?

Je suis un homme de parti, a dit M. L. P. Pelletier, au banquet Borden, et les reporters ont employé le singulier. Cela est injuste pour le ministre des postes qui a été de tous les partis.

"Ce fut par conséquent une oeuvre entièrement libérale que ce changement si légitime, si juste, de la base du subside," écrit le Canada ce matin.

Non pas; ce fut l'oeuvre des deux partis, du moins en tant que l'action provinciale est concernée.

Le congrès de la tuberculose qui vient de séder à Berlin ne s'est pas prononcé d'une façon définitive sur la valeur du traitement Freidman. Il a seulement exprimé l'opinion que le traitement n'est pas dangereux. C'est bien le moins.

En arrivant à Ottawa, Sam Hughes a été reçu par M. B. Saml. Le ministre des contributions indirectes a été tout chagrin d'apprendre qu'en Allemagne l'opinion est assez favorable à l'Angleterre.

—Mais que devient notre urgence, s'est écrié le ministre désolé. L'Événement dit que le dîner offert par MM. L'Espérance et Watson a fait ressortir la bonne entente qui existe entre les deux groupes de la famille conservatrice du Canada. Autour de la crèche la bonne entente n'a jamais manqué.

Le Veilleur.

LE CENTENAIRE DE CHATEAUGUAY

L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE HONORE LA MEMOIRE DU COLONEL DE SALABERRY

Les deux paroisses de Chambly, les descendants de la famille De Salaberry et des détachements de nos régiments canadiens-français se joignent à elle dans cette manifestation, au pied du monument du héros

Discours du curé Laforce, de MM. René de Salaberry, petit-fils du héros, Olivar Asselin, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, John Boyd et W. D. Lighthall, C. R.

M. Paul-Émile Lamarche signale quelques-unes des vertus patriotiques du héros et déclare que de Salaberry nous a donné la plus belle formule de notre devoir à l'Empire

M. Armand Lavergne fait un tableau émouvant de la journée de Châteauguay et loue cette "glorieuse minorité luttant pour vaincre contre une formidable majorité"

Celui qui, à l'instar de son illustre prototype spartiate, mit en déroute une armée vingt fois supérieure à la sienne, en nombre, et dont les restes reposent à quelques pas de ceux du Richelieu, dans l'humble cimetière de Saint-Joseph de Chambly, fut hier troublé dans son éternel sommeil, par des sonneries de clairons, des batteries de tambours, et de vibrantes acclamations.

C'était hier — 26 octobre 1913 — le centenaire de la bataille de Châteauguay, où le colonel Charles-Michel de Salaberry, à la tête de trois cents Canadiens-français, repoussa Hampton et ses 8,000 combattants américains.

Par une coïncidence digne de mention, il pleuvait hier, tout comme il y a cent ans, et le nombre de ceux qui de Montréal, braveront la pluie et les mauvais chemins, égala celui des soldats du héros.

Heureusement que la manifestation d'hier, quoiqu'elle fût des plus solennelles, n'est qu'un avant-goût des grandes cérémonies qui, l'an prochain, à la même date, se dérouleront sur le champ de bataille de Châteauguay.

En effet, MM. Asselin et Boyd nous ont laissé entendre hier que le gouvernement fédéral prendra lui-même l'initiative d'une fête digne du héros et de la page héroïque qu'il a tracée dans notre histoire.

La fête d'hier à Saint-Joseph de Chambly a été fort bien réussie. L'enthousiasme suppléait au nombre et la vue de ce groupe de patriotes chantant, sous une pluie battante, un libéra à la mémoire de de Salaberry, les spectacles de ces écoliers et écolières défilant, sous l'averse, devant le monument du héros et couvrant de fleurs sa statue, ajoutaient une note toute particulière à cette fête de l'héroïsme.

Des orateurs avaient été invités qui ne sont pas venus, mais on leur trouva des "remplaçants" à qui les manifestants ne ménagèrent pas les applaudissements.

Les détachements du 65ème et du 85ème de Montréal, et le groupe de cadets de Laval donnèrent une note militaire à la cérémonie, et la façon dont nos soldats bravèrent la pluie et la boue fut un encouragement pour les autres.

La présence des descendants de Salaberry et de représentants anglo-canadiens compléta le cachet de la fête.

Le ton des discours fut des plus pacifique, mais les circonstances qui entourèrent le glorieux fait d'armes de Salaberry fournirent aux orateurs matière à des allusions discrètes sur la façon de bien servir sa race au même temps que son pays.

La manifestation d'hier fait honneur à ceux qui en conçurent l'idée et aux centaines de patriotes qui allèrent célébrer dans l'union des cœurs la mémoire d'un héros.

Léon TREPANIER.

De Montréal, un convoi spécial amenait des deux heures plus de 400 personnes dont des détachements du 65ème Régiment, du 85ème et du corps des cadets de l'Université Laval. A l'arrivée des manifestants, on se rendit en musique en tête sur la place publique de Saint-Joseph de Chambly, où se dressa la statue du vainqueur de Châteauguay. Les maisons du village étaient ornées de drapeaux et de banderoles aux couleurs nationales on tournaient le socle du monument. Une fanfare composée d'écoliers de la paroisse, ouvrit la réunion par l'exécution d'une marche guerrière; les militaires présents se formèrent en garde d'honneur autour du monument, et M. Olivar Asselin, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, accompagné de M. le notaire Victor Morin, directeur, de M. J.-B. Laforce, secrétaire, et de MM. Emile Vaillancourt et M. B. de la Bruère, membres du comité d'organisation, déposa au pied de la statue de Salaberry, une couronne de fleurs, au nom de notre Société nationale. Au nom de l'A. C. J. C., et en sa qualité de représentant du Conseil Central, M. Gustave Monette, déposa également une couronne, puis ce fut au tour des citoyens de Chambly Cantons, des écoles de filles et de garçons de la paroisse, de placer à leur tour au pied du bronze, des tributs de fleurs.

MM. Asselin et J. O. Dion, conservateur du fort de Chambly, dirent quelques mots, puis la pluie continuant à tomber, la foule se porta dans la salle publique du village où MM. Joseph Bouchard et Georges Pepin, maires respectifs de Chambly Canton et de Chambly Bassin, souhaitèrent la bienvenue aux descendants de la famille de Salaberry et aux manifestants.

La famille du héros dont on faisait le centenaire de la victoire décisive sur les Américains, étaient représentés par M. René de Salaberry, du Ministère de la Justice, à Ottawa, petit-fils, Mlle Hermine de Salaberry, petite-fille, Mlle Pauline, fille du juge Archer, dont la femme est née de Salaberry (Thérèse), petite-fille; M. René Larocque de Roue-brune, mari d'une des petites filles de Salaberry; MM. Hertel et Hervé, fils de M. Larocque de Roue-brune, Mlle Henriette, fille de M. Larocque de Roue-brune; M. Jean de Salaberry, arrière-petit-fils; le colonel C. T. de la Naudière, descendant d'un des compagnons d'armes de Salaberry, M. Talbot Olivar Moreau, P.S.S., un ami de la famille.

LES DISCOURS

M. l'abbé Laforce, curé de Saint-Joseph de Chambly, prend le premier la parole, et se félicite de l'honneur qu'il a de posséder dans sa paroisse, l'une des plus vieilles de la province de Québec, les restes et le monument du héros de Châteauguay. Parant du fort de Chambly, dont il voit à ses côtés le vainqueur conservateur, M. J. O. Dion, il rappelle qu'en 1666, cette glorieuse relique servait de chapelle aux habitants de la paroisse, car alors il n'y avait qu'une église paroissiale, c'était Notre-Dame de Montréal.

L'abbé Laforce

"Saint-Joseph de Chambly, dit-il, possède d'autres souvenirs du colonel de Salaberry, car, c'est ici même qu'il

l'Association Saint-Jean-Baptiste, l'avenir politique était sombre; aussi les fondateurs de notre société nationale prirent-ils une part glorieuse dans la revendication de nos droits, et de nos libertés. Notre association avait par conséquent un devoir à remplir aujourd'hui, et c'est pourquoi nous sommes venus célébrer la mémoire des héros de Châteauguay, dans votre village où vous avez conservé si intacte le culte du souvenir.

"En déposant des couronnes au pied du héros de 1813, nous avons été émus comme vous, de voir tant de couronnes données par les petits; c'est là une leçon et un encouragement pour la jeunesse.

"Nous ne réfléchissons pas assez au fait que ceux qui sont parvenus à la gloire, accomplissent fidèlement le devoir de chaque jour, sans songer à l'apothéose et aux honneurs qui pouvaient en résulter."

M. Asselin adresse des remerciements émus aux institutions scolaires de Chambly et des descendants de la famille de Salaberry, qui, dit-il, sont fiers, comme témoignage de la richesse de la gloire du héros, comme exemple de la piété filiale.

"L'Association Saint-Jean-Baptiste dit l'orateur, est une société canadienne-française et elle a voulu faire de cette manifestation un acte de famille, mais elle a tenu à inviter des compatriotes de langue anglaise, afin de marquer la part prise par eux, dans le glorieux fait d'armes de Châteauguay."

M. Asselin annonce ensuite que l'an prochain le Canada sera témoin de l'une des plus belles manifestations patriotiques dont il ait été le théâtre. On a décidé de célébrer d'une façon grandiose le souvenir de Châteauguay sur le champ de bataille même, des crédits seront votés par le gouvernement, à la prochaine session fédérale, afin de marquer le caractère officiel de la célébration.

"A tous ceux qui craignent les majorités, rappelons que nous sommes les petits-fils du héros de Châteauguay."

Armand LAVERGNE.

M. J.-O. Dion, qui suit M. Asselin, rappelle son attachement au souvenir de Châteauguay et présente ses hommages à la famille du héros.

M. John Boyd

M. John Boyd, homme de lettres, parle ensuite en anglais. Il dit que l'exploit de Salaberry est un de ces faits d'armes qui ont donné l'admiration des Canadiens de toutes les origines et croyances par ce qu'il est resté de l'exploit, qui a sauvé le Canada des mains de l'envahisseur.

M. M. DE SALABERRY

M. René de Salaberry, petit-fils du héros, remercie au nom de sa famille les organisateurs de la manifestation qui l'on fait à son ancêtre.

"Il serait peut-être, dit-il, indécrot de ma part de célébrer les vertus et l'héroïsme du héros de Châteauguay, mais je peux au moins parler de ceux qui entourèrent mon grand-père, à la bataille de 1813.

"Vous me permettez de nommer les capitaines Duchesneau, Daly et Ferguson, ces braves qui tirèrent une part héroïque dans la lutte contre l'envahisseur."

M. de Salaberry rend un hommage au vénérable conservateur du Fort de Chambly et au nom de sa famille, remercie la municipalité de Chambly-Bassin de ce qu'elle conserve si pieusement les restes de son ancêtre. L'orateur signale l'union et l'accord qui existent aujourd'hui entre les deux races au Canada, et il fait remarquer qu'aujourd'hui, les Canadiens-français eurent de termes appaisés et de sincères amis parmi leurs compatriotes de langue anglaise.

"Permettez-moi, dit-il, de nommer tout spécialement le duc de Kent qui proclama au colonel de Salaberry, mon grand-père, les moyens de servir son pays en lui donnant une commission dans l'armée anglaise. J'ai des documents inédits démontrant qu'aux jours de 1812, le Duc de Kent a été l'un de ceux dont l'imminente bonté et l'esprit de justice ont fait que les Canadiens-français restèrent attachés au drapeau britannique. Je pourrais encore nommer de Salaberry, et combien d'autres parmi ceux qui furent nos amis sincères, s'il est bien possible de nous combattre, pour obtenir nos droits, s'il est bon de lutter, nous avons l'exemple de Salaberry."

Faisant allusion à la pluie qui continue à tomber sans cesse, l'orateur s'écrie: Il pleut en ce moment; il pleuvait également il y a cent ans à Châteauguay, mais c'était une pluie de balles qui tombait."

M. W. D. LIGHTHALL

M. W. D. Lighthall, trésorier de la Société d'Archéologie et descendant du capitaine Wright qui avait le commandement d'un fort à Châteauguay, est l'orateur suivant. Il fait part de son admiration pour de Salaberry et ses compagnons. "Il y a, dit-il, des documents qui traitent de l'exploit de Salaberry, mais je reste convaincu qu'il a conservé le Canada à l'Angleterre."

M. Lighthall parle de la sympathie du peuple anglais pour leurs compatriotes de langue française et il déclare que des actes comme ceux du héros de Châteauguay ne peuvent qu'accroître ce mouvement sympathique.

M. Asselin déclare après ce discours qu'il regrette que MM. Rainville et D'Salvatore, les deux députés du comté, n'aient pu accepter l'invitation qu'on leur a faite, et il présente

pour les remplacer, M. Paul-Émile Lamarche, député de Nicolet.

M. P. E. LAMARCHE

M. Lamarche s'adresse en substance: "J'étais venu pour retracer avec vous l'une des plus belles pages de notre histoire nationale. Il y a quelques instants je voyais avec une émotion intense, toutes les classes de la société, saluant, et ce qui est un des plus beaux bijoux de sa couronne.

"En nous accordant par l'acte de Québec, grand droit et nos libertés, l'Angleterre a fait l'un des plus grands gestes de son histoire.

"L'argument principal de nos députés était que nous pourrions nous joindre à l'Angleterre, la Providence a permis que quelques années plus tard, le colonel donnât le démenti à ces soupçons en sauvant le Canada pour l'Angleterre, avec l'aide de trois cents de ses compatriotes. De Salaberry a su battre un contre vingt sans compter le nombre de ceux qui étaient en arrière de lui. De Salaberry s'est battu pour les droits et les libertés; quand on a à défendre des droits ou des libertés, la minorité ne doit pas craindre de lutter contre la majorité. Nous sommes aujourd'hui sur le sol d'un acte constitutionnel, et ce qui nous faut ce sont des gens qui savent se battre et qui ne savent pas capituler."

"Le héros national canadien et le God Save the King, exécutés par la fanfare d'écoliers terminèrent cette cérémonie."

"Parmi les visiteurs à cette manifestation patriotique, mentionnons au hasard: outre les descendants de la famille de de Salaberry, et ces organisateurs ainsi que des orateurs, MM. G. N. Ducharme, S. D. Vallières, Edouard Gohier et ses fils, le docteur Chouinard, Gustave Monette, député du comté central de l'A.C.J. l'abbé J. E. Morice, de Montréal, C. Hervé Roch, député du comté régional de l'A.C.J.C., Wilfrid Paquin, député du Cercle Larocque, de l'A.C.J.C., le notaire Charles Rey, le capitaine Lefebvre, du 65ème de Beauharnois et Châteauguay, Anatole Renaud, M. Cornélius, Raphaël Ouellet, le notaire Normandin, Achille David et plusieurs autres dont les noms nous échappent."

Le 65ème Régiment était représenté par la compagnie No. 1 sous le commandement du capitaine L. Larocque, le lieutenant Dubré et Derval et un corps de clairons.

Le 85ème Régiment avait un fort détachement sous le commandement du lieutenant-colonel M. G. Larocque, le major A. Carrière, le Major Théo. C. Grohé, les capitaines Eug. Bourcas, J. Ouellet et Harry Macdonald, les lieutenants Gast. Ber-trand, Alphonse Grohé, Roméo Grédy, Charles Joseph Sylvestre, A. S. Firchambault.

L'opéra du colonel de Salaberry, dont M. René de Salaberry a hérité, figurait en travers de la pierre tombale au cimetière lors de la cérémonie à la fin de l'après-midi.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit une courte visite à l'empereur François-Joseph.

Vienna, 27.—L'empereur d'Allemagne est arrivé en cette ville hier. Il vient rendre visite à l'empereur François-Joseph. Ce dernier était à la gare au moment de l'arrivée de son illustre visiteur. L'entrevue des deux visiteurs est motivée, paraît-il, par le désir qu'ils ont de donner un démenti à la rumeur qui prétend que les deux pays ne sont pas d'accord au sujet de la politique autrichienne dans l'affaire des Balkans. L'empereur Guillaume a pris le dîner au palais impérial. Il a eu une longue entrevue avec François-Joseph et les chefs politiques de l'Autriche et a pris un convoi spécial pour retourner à Berlin hier soir.

LE PRINCE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le principe de l'Exposition universelle à Montréal en 1917, a été adopté à une assemblée convoquée par le maire de Montréal, cette semaine. Mais il est un autre principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que les meilleurs et les plus belles chaussures sont un véritable chef-d'œuvre. Le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit une courte visite à l'empereur François-Joseph.

Vienna, 27.—L'empereur d'Allemagne est arrivé en cette ville hier. Il vient rendre visite à l'empereur François-Joseph. Ce dernier était à la gare au moment de l'arrivée de son illustre visiteur. L'entrevue des deux visiteurs est motivée, paraît-il, par le désir qu'ils ont de donner un démenti à la rumeur qui prétend que les deux pays ne sont pas d'accord au sujet de la politique autrichienne dans l'affaire des Balkans. L'empereur Guillaume a pris le dîner au palais impérial. Il a eu une longue entrevue avec François-Joseph et les chefs politiques de l'Autriche et a pris un convoi spécial pour retourner à Berlin hier soir.

LE PRINCE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le principe de l'Exposition universelle à Montréal en 1917, a été adopté à une assemblée convoquée par le maire de Montréal, cette semaine. Mais il est un autre principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que les meilleurs et les plus belles chaussures sont un véritable chef-d'œuvre. Le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit une courte visite à l'empereur François-Joseph.

Vienna, 27.—L'empereur d'Allemagne est arrivé en cette ville hier. Il vient rendre visite à l'empereur François-Joseph. Ce dernier était à la gare au moment de l'arrivée de son illustre visiteur. L'entrevue des deux visiteurs est motivée, paraît-il, par le désir qu'ils ont de donner un démenti à la rumeur qui prétend que les deux pays ne sont pas d'accord au sujet de la politique autrichienne dans l'affaire des Balkans. L'empereur Guillaume a pris le dîner au palais impérial. Il a eu une longue entrevue avec François-Joseph et les chefs politiques de l'Autriche et a pris un convoi spécial pour retourner à Berlin hier soir.

LE PRINCE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le principe de l'Exposition universelle à Montréal en 1917, a été adopté à une assemblée convoquée par le maire de Montréal, cette semaine. Mais il est un autre principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que les meilleurs et les plus belles chaussures sont un véritable chef-d'œuvre. Le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit une courte visite à l'empereur François-Joseph.

Vienna, 27.—L'empereur d'Allemagne est arrivé en cette ville hier. Il vient rendre visite à l'empereur François-Joseph. Ce dernier était à la gare au moment de l'arrivée de son illustre visiteur. L'entrevue des deux visiteurs est motivée, paraît-il, par le désir qu'ils ont de donner un démenti à la rumeur qui prétend que les deux pays ne sont pas d'accord au sujet de la politique autrichienne dans l'affaire des Balkans. L'empereur Guillaume a pris le dîner au palais impérial. Il a eu une longue entrevue avec François-Joseph et les chefs politiques de l'Autriche et a pris un convoi spécial pour retourner à Berlin hier soir.

LE PRINCE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le principe de l'Exposition universelle à Montréal en 1917, a été adopté à une assemblée convoquée par le maire de Montréal, cette semaine. Mais il est un autre principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que les meilleurs et les plus belles chaussures sont un véritable chef-d'œuvre. Le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit une courte visite à l'empereur François-Joseph.

Vienna, 27.—L'empereur d'Allemagne est arrivé en cette ville hier. Il vient rendre visite à l'empereur François-Joseph. Ce dernier était à la gare au moment de l'arrivée de son illustre visiteur. L'entrevue des deux visiteurs est motivée, paraît-il, par le désir qu'ils ont de donner un démenti à la rumeur qui prétend que les deux pays ne sont pas d'accord au sujet de la politique autrichienne dans l'affaire des Balkans. L'empereur Guillaume a pris le dîner au palais impérial. Il a eu une longue entrevue avec François-Joseph et les chefs politiques de l'Autriche et a pris un convoi spécial pour retourner à Berlin hier soir.

LE PRINCE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le principe de l'Exposition universelle à Montréal en 1917, a été adopté à une assemblée convoquée par le maire de Montréal, cette semaine. Mais il est un autre principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que les meilleurs et les plus belles chaussures sont un véritable chef-d'œuvre. Le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit une courte visite à l'empereur François-Joseph.

Vienna, 27.—L'empereur d'Allemagne est arrivé en cette ville hier. Il vient rendre visite à l'empereur François-Joseph. Ce dernier était à la gare au moment de l'arrivée de son illustre visiteur. L'entrevue des deux visiteurs est motivée, paraît-il, par le désir qu'ils ont de donner un démenti à la rumeur qui prétend que les deux pays ne sont pas d'accord au sujet de la politique autrichienne dans l'affaire des Balkans. L'empereur Guillaume a pris le dîner au palais impérial. Il a eu une longue entrevue avec François-Joseph et les chefs politiques de l'Autriche et a pris un convoi spécial pour retourner à Berlin hier soir.

LE PRINCE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le principe de l'Exposition universelle à Montréal en 1917, a été adopté à une assemblée convoquée par le maire de Montréal, cette semaine. Mais il est un autre principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que les meilleurs et les plus belles chaussures sont un véritable chef-d'œuvre. Le bottier fashionable, 281 rue Sainte-Catherine Est.

ACHAT SANS SOUMISSIONS

Les commissaires recommandent au cédant d'acheter de la Compagnie Elider Ebanco tout l'asphalte dont on aura besoin en 1914.

Pour être prêt à commencer les travaux de pavage aussitôt que la neige aura disparu, le printemps prochain, les commissaires ont décidé de commander immédiatement les matériaux nécessaires. Ils ont commencé par accepter l'offre de la compagnie Elider Ebanco de fournir à la Ville tout l'asphalte dont elle aura besoin en 1914. Dans leur rapport au conseil, ils expliquent pourquoi ils ont accepté cette offre sans soumission et ils en recommandent la ratification.

Les commissaires ont reçu la réclamation de la Chambre de Commerce qui demande \$5,190 pour les changements qu'elle a fait faire à son immeuble à la suite de la modification de niveau de la côte de la rue Saint-Gabriel. La demande fera l'objet d'une conférence, avec le président de la Chambre.

Les commissaires informent le conseil qu'ils ne peuvent, sur la demande du secrétaire refusa d'appliquer la loi au cas de Mlle May Richardson, qui fut arrêtée le 4 octobre sous l'accusation de violence. Mlle Richardson refusa toute nourriture, depuis le moment de son incarcération jusqu'à ce jour. On voulait lui faire prendre des vivres de force, mais elle était tellement affaiblie que les autorités la mirent en liberté provisoire hier. Le secrétaire de l'Intérieur avait annoncé que seules les suffragettes mineures seraient remises en liberté, en vertu de la loi "chat et souris", pourvu que leurs offenses ne fussent pas des actes criminels.

LE KAISSER A VIENNE

Guillaume II fit

EN AVANT, LE PROGRES SCOLAIRE

MM. DE LA BRUERE ET MAGNAN FONT D'ENERGIQUES APPELS AUX COMMISSAIRES, REUNIS A LONGUEUIL

Mgr BRUCHESI DEMANDE LE RELEVEMENT DES SALAIRES

Longueuil, 27. — Le congrès des commissaires d'écoles du district d'inspection de M. Hébert, qui s'est ouvert ici ce matin, a obtenu un gros succès. Commissaires, prêtres, éducateurs et amis de l'éducation s'y sont rendus fort nombreux.

Mgr Bruchesi honorait de sa présence cette réunion, qui présidait M. Hébert et Sa Grandeur a demandé, de la façon la plus pressante, que les plus minimes traitements fussent d'au moins \$200 dans son diocèse. Il a félicité M. de la Bruère et Magnan, qui venaient de prononcer d'importantes discours dont vous pouvez vous rendre compte au résumé, et déclaré que ce sont de véritables amis de l'éducation, qui travaillent et se dévouent, quand d'autres dénigrent et ne font rien. Il a dit sa joie de voir se multiplier ces congrès de commissaires et insisté sur certains des conseils donnés par MM. de la Bruère et Magnan, déclarant qu'il avait eu plus d'une fois l'occasion de dire les mêmes choses dans ses tournées pastorales. Il a déclaré que M. de la Bruère s'était toujours trouvé d'accord avec l'épiscopat et terminé en invitant les commissaires à entrer dans le mouvement des retraites fermées.

C'est M. Hébert qui a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a été suivi de M. Desaulniers, député du comté, qui a été fort aimable, puis M. le Surintendant a pris la parole.

LE SURINTENDANT M. Boucher de la Bruère, très actif malgré ses soixante-dix-sept ans, prononce un important discours, félicité avec une très vive attention. Il y expose avec une grande clarté les lignes maîtresses de notre loi sur l'instruction publique et les principaux règlements du Conseil de l'Instruction publique. Il montre l'importance du rôle attribué à la municipalité scolaire et donc aux commissaires qui l'administrent.

Il brosse à larges traits le régime scolaire de la province de Québec et montre en quoi il diffère de ceux des autres provinces de la Confédération. Il insiste fortement sur les devoirs des commissaires d'écoles qui "représentent les parents comme l'institutrice remplace la mère de famille", qui ont donc "une charge supérieure à celle de conseiller municipal", qui doivent, "ayant charge d'âmes", être des "hommes à principes chrétiens, à l'esprit ouvert et juste". Il détaille ces devoirs qui regardent l'instruction personnelle des commissaires, l'emplacement de l'école; la maison d'école elle-même; son mobilier, le choix et le traitement de l'institutrice ou de l'instituteur, l'enseignement de l'agriculture à l'école pour neutraliser cette désastreuse poussée qui jette nos gens de la campagne dans les villes, et la création de bibliothèques scolaires.

LE CHOIX DES MAITRES Après avoir montré tout le soin avec lequel doit être fait le choix des commissaires et le souci que ceux-ci doivent avoir de l'école, de sa bonne administration, le surintendant recommande particulièrement le choix d'instituteurs et d'institutrices compétents; "et n'attendez pas trop tard pour accomplir ce grave devoir", ajoute-t-il.

En premier lieu, dit-il encore, il importe aux progrès des élèves que vous engagez de nouveau les titulaires qui donnent entière satisfaction dans l'arrondissement où ils enseignent. Le changement trop fréquent de maître ou de maîtresse est une des principales causes de l'inefficacité de l'école.

En second lieu, les services d'un bon maître ou d'une bonne maîtresse doivent être payés généreusement. Par conséquent, augmentez sans hésiter les traitements, car vous ne sauriez dépenser plus judicieusement l'argent des contribuables.

D'ailleurs, les primes spéciales que le gouvernement accorde aux municipalités qui paient un minimum de cent cinquante piastres à toutes les institutrices, y compris les assistantes ou sous-maîtresses, dédoublant amplement, dans bien des cas, les municipalités qui imposent des sacrifices pour payer convenablement les titulaires de leurs écoles.

A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler ce que je vous disais dans ma circulaire du 1er avril 1912. "Le gouvernement, désirant encourager les commissaires et les syndics d'écoles à augmenter plus en plus les salaires de leurs institutrices, a fait voter, à la dernière session de la Législature, deux autres fonds spéciaux, l'un de \$60,000 pour les municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices (y compris les sous-maîtresses) recevront un salaire annuel minimum de \$125.00, et une autre de \$40,000.00 en faveur des mêmes municipalités qui paieront à toutes leurs institutrices un salaire d'au moins \$150.00 par année.

"Ainsi, les Commissaires ou Syndics d'écoles d'une municipalité pourront avoir droit à une part de chacun des fonds spéciaux de \$125,000.00, de \$60,000.00 et de \$40,000.00, suivant les traitements qu'ils paieront à toutes leurs institutrices."

Frontenac

Un Coin de la Salle de Brassage; l'Immense Cuve-Matière.

Nous avons, précédemment, parlé de la Salle des Engins et Appareils Réfrigérants. Nous donnons aujourd'hui une première vue de la Salle de Brassage, montrant l'immense Cuve-Matière de 18 pieds de diamètre, d'une capacité de 10,000 gallons, dans laquelle se fait la trempe ou démolage du Malt.

Elle est surmontée d'une trémie gigantesque qui alimente la cuve-matière de la quantité rigoureusement pesée de Malt moulu destiné à la préparation du moût de la bière.

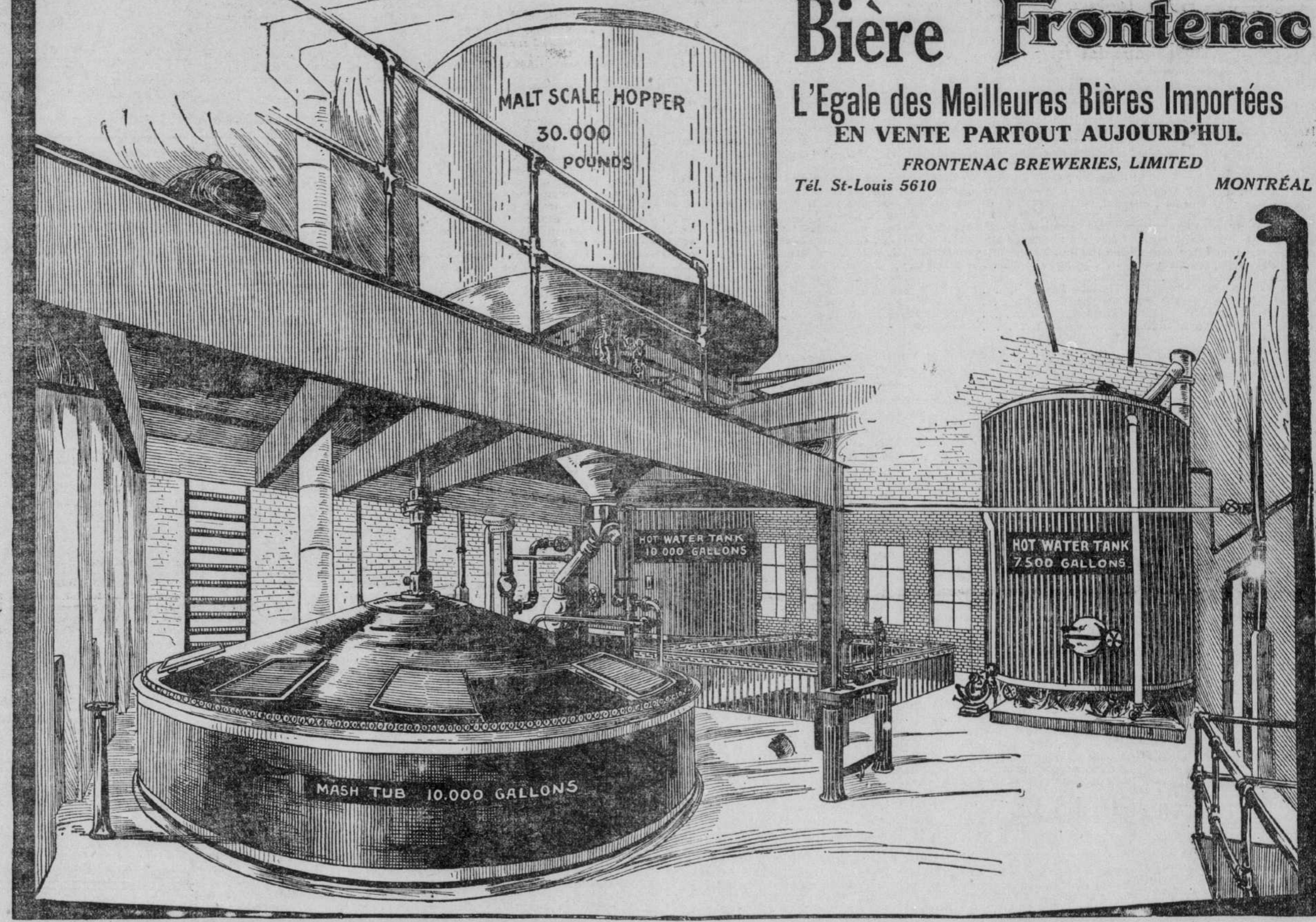
A droite du dessin, l'on voit deux vastes réservoirs, alimentés par le puits artésien d'une eau pure et cristalline utilisée au brassage, et tout particulièrement favorable au ferment de la bière.

C'est en opérant ainsi en grand, dans les conditions hygiéniques les plus strictes, que l'on obtient cette fameuse

Bière Frontenac

L'Egale des Meilleures Bières Importées EN VENTE PARTOUT AUJOURD'HUI.

FRONTENAC BREWERIES, LIMITED
Tél. St-Louis 5610 MONTREAL



Bière, et chaque fois, un grand nombre, parfois des centaines de commissaires d'écoles, et plusieurs d'entre eux ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les évêques, des ministres et d'autres personnages considérables ont honoré les réunions du genre de celle-ci de leur présence. Voilà le titre de noblesse à tous ceux qui ont fait partie de ce grand mouvement du Canada français et catholique qui cherche à créer la malheureuse légende que la province de Québec est hostile au progrès scolaire."

LE BUT DU CONGRES DES COMMISSAIRES D'ECOLLES

M. Magnan dit que, fort de tous ces exemples, la tâche à remplir lui paraît moins lourde, et il entre dans le vif de son sujet. "Nous sommes réunis, Messieurs, pour étudier non seulement l'étendue de nos devoirs comme officiers de l'Instruction publique, mais aussi pour aviser aux moyens à prendre afin de mieux remplir ces devoirs. Pour cela il importe de s'enquérir sérieusement de l'état actuel de nos écoles primaires et des résultats que l'on en obtient."

LE POINT CAPITAL

"RENDRE PLUS EFFICACES NOS ECOLES PUBLIQUES, voilà ce qui doit nous préoccuper, messieurs", s'écrie l'inspecteur général. "Il faut agir sans retard afin que la masse des élèves parcourus en entier le premier cycle primaire, et qu'une proportion sérieuse de ces élèves se rende aux cours moyen et au cours supérieur. Dans ce vaste district, messieurs les commissaires, il n'y a que 469 élèves de 14 à 16 ans et 61 de 16 ans et plus qui fréquentent les écoles sous votre contrôle. Les autres élèves se répartissent comme suit: 1,392 de 5 à 7 ans et 6,303 de 7 à 14 ans. Plus de neuf dixièmes de vos élèves, messieurs, quittent donc l'école avant l'âge de 14 ans, c'est-à-dire à l'époque où ils sont le plus en mesure de profiter de l'enseignement. Sauf ceux qui prennent la route de l'école spéciale ou du collège, — en bien petit nombre — les autres, la presque totalité, abandonnent la classe insuffisamment préparés."

LES TRAITEMENTS

Abordant la question des salaires, l'inspecteur général dit qu'il n'y a plus à marchander. Il faut offrir aux instituteurs et aux institutrices un traitement qui leur permette de "vivre", ce qui est légitime, sinon la carrière de l'enseignement sera désertée

teignant la "quatrième année", la dernière du cours élémentaire, et le nombre infini de ceux qui parviennent au cours intermédiaire (5e et 6e années) et au cours supérieur (7e et 8e années).

LE REMEDE

Le remède, suivant l'inspecteur général, est d'application facile avec de la bonne volonté. 1o. Choix plus judicieux du personnel enseignant et comme corollaire, traitement plus élevé payé aux instituteurs et aux institutrices; 2o. Changement moins fréquent des institutrices; 3o. Surveillance plus suivie de l'école par les commissaires, et encouragements "ad hoc" aux maîtres et aux élèves, afin d'assurer une meilleure mise en opération du programme d'études; 4o. Désencoulement des classes; 5o. Fréquentation scolaire prolongée.

CHANGEMENTS TROP FREQUENTS DES TITULAIRES

A propos du changement fréquent des institutrices, l'inspecteur général donne des chiffres écoutés avec intérêt. Sur un total de 164 institutrices laïques nœignant dans les écoles sous contrôle du district de M. l'inspecteur Hébert, 77 enseignaient pour la première année dans leur école respective en 1912-13. C'est donc près de la moitié du personnel enseignant qui se renouvelle chaque année. De là, dans une large mesure, l'inefficacité de l'école.

CLASSES TROP NOMBREUSES

M. Magnan insiste aussi sur le désavantage des classes trop nombreuses. Chaque fois que le nombre des élèves dépasse 40, les commissaires devraient se faire un devoir, dans l'intérêt des élèves, de donner un assistant ou assistante au titulaire. Grâce à cet adjoint, les élèves, mieux classés, feront trop fois plus de progrès.

en notre province. Heureusement que l'élément congréganiste nous fournit toute une armée de vrais éducateurs. Néanmoins, le nombre de ces instituteurs est insuffisant et il nous faut absolument attirer dans l'enseignement tous les laïques sérieusement préparés et possédant les qualités morales requises. Ici, M. Magnan rappelle aux commissaires les primes spéciales accordées par le gouvernement aux municipalités qui paient un minimum de \$100, \$125 ou \$150. D'après les chiffres officiels fournis par l'inspecteur général, il appert que la plupart des municipalités ont reçu plus qu'elles n'avaient déboursé pour augmentation de salaire. D'autres, pour avoir voulu mesquiner dix ou quinze piastres, ont perdu de cent à cent-cinquante piastres. Certaines municipalités ont reçu en avril 1913, des montants assez considérables: Saint-Robert, par exemple, qui avait déboursé \$75 pour augmentation de salaire a reçu \$104; Sainte-Victoire, \$5 déboursées, \$182 reçues; Sainte-Julie, \$75 déboursées, \$541.04 reçues pour trois primes; Boucherville, la paroisse, \$20 déboursées, \$272.12 reçues; Longueuil paroisse, \$90 déboursées, \$320.07 reçues. Ainsi donc, les municipalités qui n'ont pas le bon esprit d'élever les traitements perdent de l'argent.

DEFAUTS ET LACUNES

L'inspecteur général énumère les défauts et les lacunes qui paralysent l'effort de la petite école, défauts et lacunes qui ont souvent pour cause l'apathie ou un faux esprit d'économie. Pour ces défauts, notons le changement trop fréquent des institutrices, l'encroûtement des classes et l'absence de promotion annuelle régulière des élèves, dans bien des cas.

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

M. Magnan donne des statistiques à l'appui: le district de M. l'inspecteur Hébert compte 52 municipalités scolaires renfermant 161 écoles sous contrôle et 20 indépendantes. Les écoles sous contrôle sont fréquentées par 8,215 élèves et les écoles indépendantes par 2,835. La proportion moyenne en classe est de 80 p.c. dans les écoles sous contrôle et 89 p.c. dans les écoles indépendantes, pourcentage satisfaisant si l'on considère que 1,392 enfants de 5 à 7 ans fréquentent les écoles sous contrôle. Mais ce qui est moins satisfaisant, c'est le petit nombre d'élèves qui at-

teignent la "quatrième année", la dernière du cours élémentaire, et le nombre infini de ceux qui parviennent au cours intermédiaire (5e et 6e années) et au cours supérieur (7e et 8e années).

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

M. Magnan rappelle avec à propos que dès les premiers temps du pays, l'Instruction fut en honneur dans toutes les campagnes dont Montréal est le centre. "Non loin d'ici, à Boucherville, l'illustre et vénérable Soeur Marguerite Bourgeois donna les premiers leçons de l'Instruction primaire dès 1668. Sous M. de Vaudreuil, des maîtres d'écoles enseignaient dans plusieurs paroisses. C'est encore ici que furent établies le plus grand nombre d'écoles dites de fabrique, de 1824 à 1846. Saint-Antoine, Verchères, Yvernes, Boucherville, Chambly, Longueuil, Saint-Eustache et plusieurs autres paroisses du district de Montréal possédaient de ces écoles avant l'établissement du système actuel, qui remonte à 1846. N'est-ce pas encore ici, à Longueuil, qu'en 1843 fut fondée par le grand évêque Bourget cette communauté si prospère des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie? N'est-ce pas encore ici, dans cette fertile région de Montréal, que deux laïques distingués, deux hommes de bien, deux vrais patriotes, se dévouèrent jusqu'au sacrifice à la cause sacrée de l'éducation populaire; l'un nomme le docteur LeBlond, de Saint-Eustache, et le Dr Meillier, de l'Assomption.

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ah! il fait bon, en un pareil milieu, rappeler de pareils souvenirs. Messieurs, nous qui devons livrer les mêmes batailles que nos devanciers ont livrés jadis; nous qui voulons maintenir l'honneur du nom français et catholique au Canada, souvenons-nous de ces grands amis et protecteurs de l'éducation et suivons l'exemple qu'il nous ont laissé."

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ici l'inspecteur général souligne en termes délicats le bel exemple de dévouement actif donné par l'honorable M. de La Bruère depuis l'inauguration des congrès de commissaires d'écoles. "Non loin d'ici, Pierre Boucher, votre très illustre ancêtre, M. le surintendant, traça le chemin qui mène à la gloire de la belle et historique paroisse de Boucherville, qu'il fonda dans un but éminemment chrétien, et dont il détacha le sol de ses propres mains. En collaborant à l'oeuvre paroissiale, et chaque fois, un grand nombre, parfois des centaines de commissaires d'écoles, et plusieurs d'entre eux ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les évêques, des ministres et d'autres personnages considérables ont honoré les réunions du genre de celle-ci de leur présence. Voilà le titre de noblesse à tous ceux qui ont fait partie de ce grand mouvement du Canada français et catholique qui cherche à créer la malheureuse légende que la province de Québec est hostile au progrès scolaire."

teignant la "quatrième année", la dernière du cours élémentaire, et le nombre infini de ceux qui parviennent au cours intermédiaire (5e et 6e années) et au cours supérieur (7e et 8e années).

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

M. Magnan rappelle avec à propos que dès les premiers temps du pays, l'Instruction fut en honneur dans toutes les campagnes dont Montréal est le centre. "Non loin d'ici, à Boucherville, l'illustre et vénérable Soeur Marguerite Bourgeois donna les premiers leçons de l'Instruction primaire dès 1668. Sous M. de Vaudreuil, des maîtres d'écoles enseignaient dans plusieurs paroisses. C'est encore ici que furent établies le plus grand nombre d'écoles dites de fabrique, de 1824 à 1846. Saint-Antoine, Verchères, Yvernes, Boucherville, Chambly, Longueuil, Saint-Eustache et plusieurs autres paroisses du district de Montréal possédaient de ces écoles avant l'établissement du système actuel, qui remonte à 1846. N'est-ce pas encore ici, à Longueuil, qu'en 1843 fut fondée par le grand évêque Bourget cette communauté si prospère des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie? N'est-ce pas encore ici, dans cette fertile région de Montréal, que deux laïques distingués, deux hommes de bien, deux vrais patriotes, se dévouèrent jusqu'au sacrifice à la cause sacrée de l'éducation populaire; l'un nomme le docteur LeBlond, de Saint-Eustache, et le Dr Meillier, de l'Assomption.

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ah! il fait bon, en un pareil milieu, rappeler de pareils souvenirs. Messieurs, nous qui devons livrer les mêmes batailles que nos devanciers ont livrés jadis; nous qui voulons maintenir l'honneur du nom français et catholique au Canada, souvenons-nous de ces grands amis et protecteurs de l'éducation et suivons l'exemple qu'il nous ont laissé."

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ici l'inspecteur général souligne en termes délicats le bel exemple de dévouement actif donné par l'honorable M. de La Bruère depuis l'inauguration des congrès de commissaires d'écoles. "Non loin d'ici, Pierre Boucher, votre très illustre ancêtre, M. le surintendant, traça le chemin qui mène à la gloire de la belle et historique paroisse de Boucherville, qu'il fonda dans un but éminemment chrétien, et dont il détacha le sol de ses propres mains. En collaborant à l'oeuvre paroissiale, et chaque fois, un grand nombre, parfois des centaines de commissaires d'écoles, et plusieurs d'entre eux ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les évêques, des ministres et d'autres personnages considérables ont honoré les réunions du genre de celle-ci de leur présence. Voilà le titre de noblesse à tous ceux qui ont fait partie de ce grand mouvement du Canada français et catholique qui cherche à créer la malheureuse légende que la province de Québec est hostile au progrès scolaire."

teignant la "quatrième année", la dernière du cours élémentaire, et le nombre infini de ceux qui parviennent au cours intermédiaire (5e et 6e années) et au cours supérieur (7e et 8e années).

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

M. Magnan rappelle avec à propos que dès les premiers temps du pays, l'Instruction fut en honneur dans toutes les campagnes dont Montréal est le centre. "Non loin d'ici, à Boucherville, l'illustre et vénérable Soeur Marguerite Bourgeois donna les premiers leçons de l'Instruction primaire dès 1668. Sous M. de Vaudreuil, des maîtres d'écoles enseignaient dans plusieurs paroisses. C'est encore ici que furent établies le plus grand nombre d'écoles dites de fabrique, de 1824 à 1846. Saint-Antoine, Verchères, Yvernes, Boucherville, Chambly, Longueuil, Saint-Eustache et plusieurs autres paroisses du district de Montréal possédaient de ces écoles avant l'établissement du système actuel, qui remonte à 1846. N'est-ce pas encore ici, à Longueuil, qu'en 1843 fut fondée par le grand évêque Bourget cette communauté si prospère des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie? N'est-ce pas encore ici, dans cette fertile région de Montréal, que deux laïques distingués, deux hommes de bien, deux vrais patriotes, se dévouèrent jusqu'au sacrifice à la cause sacrée de l'éducation populaire; l'un nomme le docteur LeBlond, de Saint-Eustache, et le Dr Meillier, de l'Assomption.

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ah! il fait bon, en un pareil milieu, rappeler de pareils souvenirs. Messieurs, nous qui devons livrer les mêmes batailles que nos devanciers ont livrés jadis; nous qui voulons maintenir l'honneur du nom français et catholique au Canada, souvenons-nous de ces grands amis et protecteurs de l'éducation et suivons l'exemple qu'il nous ont laissé."

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ici l'inspecteur général souligne en termes délicats le bel exemple de dévouement actif donné par l'honorable M. de La Bruère depuis l'inauguration des congrès de commissaires d'écoles. "Non loin d'ici, Pierre Boucher, votre très illustre ancêtre, M. le surintendant, traça le chemin qui mène à la gloire de la belle et historique paroisse de Boucherville, qu'il fonda dans un but éminemment chrétien, et dont il détacha le sol de ses propres mains. En collaborant à l'oeuvre paroissiale, et chaque fois, un grand nombre, parfois des centaines de commissaires d'écoles, et plusieurs d'entre eux ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les évêques, des ministres et d'autres personnages considérables ont honoré les réunions du genre de celle-ci de leur présence. Voilà le titre de noblesse à tous ceux qui ont fait partie de ce grand mouvement du Canada français et catholique qui cherche à créer la malheureuse légende que la province de Québec est hostile au progrès scolaire."

teignant la "quatrième année", la dernière du cours élémentaire, et le nombre infini de ceux qui parviennent au cours intermédiaire (5e et 6e années) et au cours supérieur (7e et 8e années).

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

M. Magnan rappelle avec à propos que dès les premiers temps du pays, l'Instruction fut en honneur dans toutes les campagnes dont Montréal est le centre. "Non loin d'ici, à Boucherville, l'illustre et vénérable Soeur Marguerite Bourgeois donna les premiers leçons de l'Instruction primaire dès 1668. Sous M. de Vaudreuil, des maîtres d'écoles enseignaient dans plusieurs paroisses. C'est encore ici que furent établies le plus grand nombre d'écoles dites de fabrique, de 1824 à 1846. Saint-Antoine, Verchères, Yvernes, Boucherville, Chambly, Longueuil, Saint-Eustache et plusieurs autres paroisses du district de Montréal possédaient de ces écoles avant l'établissement du système actuel, qui remonte à 1846. N'est-ce pas encore ici, à Longueuil, qu'en 1843 fut fondée par le grand évêque Bourget cette communauté si prospère des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie? N'est-ce pas encore ici, dans cette fertile région de Montréal, que deux laïques distingués, deux hommes de bien, deux vrais patriotes, se dévouèrent jusqu'au sacrifice à la cause sacrée de l'éducation populaire; l'un nomme le docteur LeBlond, de Saint-Eustache, et le Dr Meillier, de l'Assomption.

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ah! il fait bon, en un pareil milieu, rappeler de pareils souvenirs. Messieurs, nous qui devons livrer les mêmes batailles que nos devanciers ont livrés jadis; nous qui voulons maintenir l'honneur du nom français et catholique au Canada, souvenons-nous de ces grands amis et protecteurs de l'éducation et suivons l'exemple qu'il nous ont laissé."

LE RÔLE DES COMMISSAIRES

Ici l'inspecteur général souligne en termes délicats le bel exemple de dévouement actif donné par l'honorable M. de La Bruère depuis l'inauguration des congrès de commissaires d'écoles. "Non loin d'ici, Pierre Boucher, votre très illustre ancêtre, M. le surintendant, traça le chemin qui mène à la gloire de la belle et historique paroisse de Boucherville, qu'il fonda dans un but éminemment chrétien, et dont il détacha le sol de ses propres mains. En collaborant à l'oeuvre paroissiale, et chaque fois, un grand nombre, parfois des centaines de commissaires d'écoles, et plusieurs d'entre eux ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les évêques, des ministres et d'autres personnages considérables ont honoré les réunions du genre de celle-ci de leur présence. Voilà le titre de noblesse à tous ceux qui ont fait partie de ce grand mouvement du Canada français et catholique qui cherche à créer la malheureuse légende que la province de Québec est hostile au progrès scolaire."

CET APRES-MIDI

Le congrès se terminera cet après-midi.

C. P. R.

Changement d'horaire maintenant en vigueur.

Dép. gare Place Viger pour: Joliette 8.20 a.m., 19. a.m., 15.30 p.m.
St-Gabriel 8.20 a.m., 19. a.m., 15.30 p.m.
Arrive à gare Place Viger de: Joliette 18.50 a.m., 13. p.m., 16. p.m., 19.35 p.m.
St-Gabriel 18.50 a.m., 16. p.m., 19.35 p.m.
Dép. gare Place Viger pour: St-Eustache 18. a.m., 19.30 a.m., 12.30 p.m., 15.20 p.m. (1) 5.45 p.m., (a) 6.15 p.m., 11.15 p.m., 11.45 p.m.
Arrive à gare Place Viger de: St-Eustache 17.45 a.m., 19.20 p.m., 11. a.m., 14.45 a.m., 17.35 p.m. (1) 8.45 p.m., 19.40 p.m.

—Tous les jours. —Tous les jours excepté le dimanche. (1) Samedi seulement. (a) Excepté le samedi et le dimanche. p-Dimanche seulement.

Le tableau des horaires peut maintenant être obtenu sur demande au bureau des billets de la ville, Edifice Dominion Express, ou au gares Windsor et Place Viger.

VOL DE GRAND CHEMIN

Joseph Dominio, demeurant au No 68, rue St-Urbain, s'est fait voler sa montre et une chaîne de \$8.25 par des bandits, près du fleuve, samedi soir. On a arrêté Michael Price, âgé de 22 ans, ayant en sa possession la montre de Dominio et son procès a eu lieu ce matin.

L'inspecteur général attire ensuite spécialement l'attention des commissaires sur les conseils de M. le Surintendant relativement à la visite des classes, visite qui a pour but de contrôler la mise en opération du pro-

NOIRE MARCHÉ FINANCIER

LA MATINEE DE SAMEDI A LA BOURSE

La matinée de samedi a été marquée par une nouvelle hausse du Dominion Steel. Bien que les ventes aient été assez nombreuses, le total s'étant élevé à 2,000, cette valeur n'a pas cessé de monter, s'élevant de 40 1/2 à 42 pendant la courte séance de samedi, durant le cours de laquelle elle a montré une vigueur remarquable.

La clôture de 42 indique un gain d'un point pour la semaine dernière, pour cette valeur, ce qui prouve qu'elle n'est pas aussi mauvaise qu'on semble le croire en certains milieux.

Toronto a été un des plus forts acheteurs dans ces derniers temps, achetant à 40 ce qu'on avait vendu, dans ces derniers temps, en bas de 40.

On n'a pas de nouvelles du président de la compagnie quant à ce qui concerne la politique de dividendes qui sera adoptée, et les dispositions financières que l'on envisage pour l'avenir.

Le Power a montré une vigueur considérable en clôture à 210 7/8.

Le Pacifique Canadien, après avoir démontré une vigueur considérable à New-York, à l'ouverture, a passé la journée de samedi sans éprouver de changements importants et a clôturé à 228, avec quelques ventes insignifiantes.

LES PROVINCES MARITIMES VONT VERS LE PROGRES

Saint-Jean, N. B., 27 — Les Provinces Maritimes prennent de jour en jour une grande importance commerciale au point de vue des avantages d'échanges avec l'Ouest canadien.

Le gouvernement fédéral a commencé des travaux aux points terminus pour les facilités de transports dans les ports d'Halifax, Nouvelle-Brosses, et de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et ces travaux entraîneront des dépenses de plusieurs millions de dollars.

Les aciéries de Sydney travaillent avec activité pour remplir les commandes.

L'an dernier les houillères, dans ce centre industriel, ont produit 6,383,000 tonnes de charbon, soit une augmentation de 691,000 tonnes sur la production de l'année précédente.

L'industrie du bois, dans le Nouveau-Brunswick, est prospère et plus de 500,000 pieds de bois manufacturés ont été expédiés de cette province en une seule saison.

Dans l'île du Prince-Edouard, la remarquable industrie de l'élevage du renard noir a ajouté plus de \$2,000,000 aux produits provenant de la ferme, pour l'année 1912, et les affaires augmentent d'une façon substantielle.

En Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick on demande des colons pour l'agriculture. La prospérité de l'ouest a attiré de nombreux jeunes gens qui sont partis dans les districts ruraux, de sorte qu'il est très facile de se procurer, dans ces provinces, des terres à cultiver à des prix excessivement réduits.

Les gouvernements de ces provinces ont inauguré un système d'assistance pour le développement de l'agriculture, qui a déjà donné des résultats appréciables.

Ainsi donc, l'apparence générale de progrès dans les Provinces Maritimes est bonne et encourageante pour ceux qui cherchent à fonder un foyer.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA VIANDE

Le mouvement continu de vente et d'exportation de bestiaux canadiens aux Etats-Unis, sous le double avantage des difficultés auxquelles on dû faire face, depuis une couple d'années, les vendeurs de bestiaux canadiens.

Le commerce d'exportation avec l'Angleterre qui avait permis aux marchands de bestiaux de Montréal de faire d'honnêtes profits, durant ces dernières années, est pratiquement réduit à néant.

Ceux qui ont fait une longue étude de cette question et qui depuis plusieurs années ont agi en qualité d'exportateurs pratiques, sont anxieux de faire revivre ce commerce national qu'ils considèrent, non seulement comme une entreprise lucrative, mais aussi comme une entreprise très avantageuse pour tout le pays.

L'espoir de ces exportateurs locaux a été cruellement déçu par suite de la direction vers le sud donnée à ce commerce et les conditions actuelles sont tellement défavorables qu'elles ne laissent à ces exportateurs aucun point sur lequel ils peuvent s'appuyer.

Une autorité locale en la matière déclarait, samedi, que si le prix des viandes continuait à monter de la pareille façon, il ne serait pas hors de propos que le gouvernement canadien prenne en considération la question de faire disparaître les barrières entre le Canada et la République Argentine et permette l'entrée en franchise du bœuf de l'Argentine, de même qu'il devra offrir tout l'encouragement possible aux expéditeurs de moutons de l'Australie.

Un fait consolant dans la situation actuelle, cependant, est que la demande considérable et continue de bestiaux canadiens pour les Etats-Unis, aura pour effet de stimuler davantage l'élevage des bestiaux dans l'Ouest du Canada, ce qui sera, par contre-coup, d'un grand avantage pour tout le pays.

LE CANADA DETIENT LE RECORD DU COUT ELEVE DE LA VIE

Un rapport détaillé publié récemment sur le coût de la vie, dans différents pays, et préparé par une Commission Royale de la Grande-Bretagne, a révélé, ou plutôt a simplement confirmé le fait peu louable que le Canada détient le record de la hausse dans ce prix durant les dix dernières années.

Bien qu'il soit assez difficile de mentionner un article nécessaire à la vie d'une certaine importance, dont la valeur ait diminué depuis la publication de ce rapport, il y a quelques semaines, il est très facile d'en indiquer une douzaine, qui sont de consommation journalière, dont les prix ont augmenté d'une façon considérable, durant cette courte période.

L'influence, plus apparente qui paraît avoir contribué à amener cet état de choses semble être le

nouveau tarif américain, qui permet à tant de productions canadiennes l'entrée libre ou considérablement réduite aux Etats-Unis.

Il est fort possible que cette hausse soit temporaire, cependant, d'un autre côté, elle aura pour effet de stimuler la production agricole au Canada, procurant par la même à ce dernier pays, un avantage permanent ; mais les effets immédiats sont terribles et retombent, comme toujours, sur le pauvre consommateur.

Les bestiaux, les viandes, le cuir et les divers produits alimentaires ont subi une hausse matérielle et pourront peut-être monter davantage dans un avenir prochain.

Quoi qu'il en soit, la plupart des marchands de grains canadiens sont unanimes à croire que les prix de la plupart des produits alimentaires seront beaucoup plus élevés d'hui à quelques mois. Ils croient cependant que l'agriculture au Canada va devenir une vocation lucrative et que le résultat de cet état de choses sera un avantage précieux pour tout le pays.

LES PRODUITS DE LA LAITERIE

LE BEURRE

Les conditions commerciales au sujet du beurre sont restées à peu près les mêmes, depuis une semaine, par suite de la mauvaise température de la saison. La demande de l'Ouest sera énorme durant l'hiver qui s'approche et absorbera probablement toute la production de l'Est; on apprend que l'on s'est même adressé en Nouvelle-Zélande pour l'approvisionnement.

Le prix du beurre à Saint-Hyacinthe est demeuré à 25% durant la dernière semaine.

Ces prix ne tarderont guère à monter, car déjà la plupart des fabricants ont cessé leurs opérations et des quantités énormes de lait et de crème sont expédiées aux Etats-Unis.

Les arrivages, cette semaine comportent une diminution avec ceux de la semaine précédente, comme avec ceux de la semaine correspondante, l'an dernier, bien que les quantités arrivées depuis mai, cette année, marquent une augmentation sur la période correspondante, l'an dernier.

Les prix aujourd'hui sont les suivants:

Crémère, 1er choix... 27 1/4 à 27 3/4
Crémère, 2e choix... 26 3/4 à 27
Qualité inférieure... 26 1/4 à 26 3/4
Beurre de ferme... 22 à 23 1/2

LE FROMAGE

Le produit de la ferme a subi un léger déclin au commencement de la semaine, mais vers la fin il s'est raffermi. Les quantités arrivées, pour toute la saison ont été inférieures à celles de l'an dernier.

Les prix durant le cours de la semaine dernière ont varié pour les différentes qualités de 12% à 13%.

LE MARCHÉ DES GRAINS

Une dépêche de Chicago indique que le marché des grains a subi un léger déclin à la fin de la semaine dernière, pour reprendre en clôture, une avance de 1-16.

Les exportations de farine et de grains des Etats-Unis et du Canada se sont élevées durant la dernière semaine à \$325,388 boisseaux; c'est la plus forte semaine d'exportation depuis celle du 15 août 1901.

Le commerce du grain à Winnipeg a été paisible. Le marché du blé s'est ouvert avec une augmentation de 1-8 et a clôturé avec un chiffre plus élevé de 3-8.

Quant au marché local, il a été plutôt paisible par suite du peu d'empressement de la part des acheteurs étrangers, à répondre aux exigences du marché de Winnipeg. On ne remarque pas de changements appréciables dans le marché local pour la farine.

POTINS DE LA BOURSE

New-York, 27. — La situation au Mexique n'est pas exclusivement la cause de la nervosité dans les milieux financiers. Tout le pays soutient fermement la politique de son président et ne désire aucunement faire des sacrifices de vies et d'argent.

Dans les cercles financiers on entre-tient généralement l'espoir que la Commission de Commerce entre Etats ne se rende aux demandes des compagnies de chemin de fer de l'Est et accorde l'augmentation de 5 p.c. dans les taux.

—Le secrétaire McAdoo vient de

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS NOS COLLEGES

Une intéressante lettre de M. l'abbé Groulx.

Notre directeur, professeur au collège de Valleyfield, l'intéressante lettre suivante :

Collège de Valleyfield, 5 octobre 1913.

Monsieur Henri Bourassa,
Directeur du Devoir, Montréal.
Cher Monsieur,

En reprenant l'autre jour mon cours d'histoire du Canada sur la domination anglaise, j'y ai retrouvé, sous forme de note, un renvoi, d'une encre assez récente, à l'un de vos articles de ces derniers temps. Je m'en suis souvenu pour rappeler à mes élèves les exigences actuelles du public, pour leur signaler les convictions profondes qu'ils doivent aller demander à l'histoire de leur pays. Je me suis demandé, du même coup, s'il ne conviendrait pas de renseigner quelque peu nos publicistes sur les efforts que nous faisons actuellement dans les collèges pour l'éducation du patriotisme et l'enseignement de l'histoire nationale.

Vous écrivez dans le Devoir du 3 septembre, à propos du discours de lord Haldane au Barreau, des réflexions plutôt sévères, ce me semble sur l'éducation patriotique donnée dans nos maisons d'enseignement : "Il faut bien l'avouer, l'enseignement de cette histoire (de l'histoire de l'Angleterre et de celle du Canada) fait de manière à inspirer à la jeunesse canadienne la connaissance des droits et des obligations du peuple canadien, ou plutôt l'existence, dans nos maisons d'enseignement secondaire et supérieur, anglaises comme françaises, le

rendre publics les règlements concernant la perception de la taxe sur le revenu.

—La Russie va demander aux Etats-Unis une nouvelle entente commerciale, conformément au nouveau tarif américain et aussi de retarder la mise en force de ce dernier, jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient prises.

Les valeurs américaines sont irrégulières sur le marché de Londres.

BOURSE DE MONTREAL

La Bourse a ouvert assez forte ce matin et se maintient à ce niveau. Le début est à peu près le même que la clôture de samedi et semble promettre pour aujourd'hui et les jours suivants.

BOURSE DE PARIS

Paris, 27. — Le calme règne à la Bourse aujourd'hui. Le taux de l'escompte est de 3 7/8 p.c.

WALL STREET

A dix heures et dix ce matin, le marché est inerte depuis l'ouverture. Les prix ont été les mêmes que lors de la clôture, samedi. L'événement le plus saillant a été la chute du New-Haven qui est tombé de 5%. Le Steel a ouvert avec une hausse de baisse, mais a bientôt repris l'avant avec un demi-point.

BOURSE DE LONDRES

Londres, 27. — L'ouverture a été extrêmement paisible. La banque d'Allemagne a réduit ses taux de 6 p.c. à 5 1/2 p.c. Le Copper s'est légèrement amélioré.

Les valeurs américaines ont obtenu une fraction plus élevée, aujourd'hui. Les prix ont monté au cours des heures subséquentes ces gains ont été perdus. A midi les prix variaient de 1-8 au-dessus à 1-8 au-dessous de par.

Londres, 27. — La demande d'argent est forte aujourd'hui. L'escompte est plus ferme par sympathie avec le taux de l'argent.

Les réductions de taux de la banque d'Allemagne ont aidé d'une façon bien modérée le marché des valeurs.

La situation en ce qui concerne encore une source de malaises pour les courtiers. Les valeurs mexicaines ont quelque peu gagné à l'ouverture, mais ont ensuite perdu une partie de leurs gains.

VENTES DE SAMEDI

VENTES DU MATIN

Canadian Pacific — 25 à 237 3/4, 25 à 228.

Brazilian — 12 à 86 1/2, 50 à 85 3/4, 5 à 86, 50 à 85 3/4, 50 à 86, 50 à 86 3/8, 75 à 86 1/2.

Quebec Railway — 25 à 113 1/4.

Richelieu & Ontario — 150 à 108 3/4.

Ottawa L. H. & Power — 5 à 159 1/2.

Power — 25 à 210 1/2, 1 à 211, 25 à 210 5/8, 75 à 210 1/8, 25 à 210 3/8, 35 à 210 3/4, 50 à 210 7/8, 10 à 10, 177 à 10 1/8, 5 à 10 1/4, 50 à 10 1/8, 525 à 10 1/4.

Canadian Cottons — 25 à 34.

Dominion Textile — 25 à 81.

Hillcrest — 50 à 38.

MacDonald — 10 à 18 3/4, 55 à 19.

Packers com. — 50 à 140.

Spanish River — 20 à 14, 25 à 13 1/2.

Steel Corporation — 350 à 40 1/2, 75 à 40 3/8, 75 à 40 1/2, 1 à 40, 110 à 40 1/2, 150 à 40 3/8, 50 à 40 1/2, 190 à 40 5/8, 25 à 40 3/4, 25 à 40 7/8, 75 à 41 1/4, 25 à 41 1/8, 60 à 41, 25 à 41 1/4, 50 à 41 3/8, 75 à 41 1/2, 125 à 41 3/4, 25 à 41 5/8, 125 à 41 7/8, 375 à 42, 5 à 41 5/8.

Cement pts. — 65 à 93 1/2.

Illinois pd. — 35 à 90.

Oklahoma pd. — 25 à 115.

Sherwin Williams pd. — 3 à 97.

Bonds. — Dominion Coal, \$2,000 à 99 3/4; Quebec Railway, \$1,500 à 46.

Banks. — British North America, 2 à 152; Commerce, 5 à 204, 40 à 204 1/2, 110 à 204 3/4, Nations, 2 à 195, 2 à 195, Montréal, 1 à 233.

Mines. — Crown Reserve, 50 à 1,60, 200 à 1,62.

VALEURS NON SUR LA LISTE

VENTES DU MATIN

Porcupine — 500 à 1,29.

National Brick — 5 à 50.

Tram Power — 50 à 39.

Waya. — \$1,000 à 74.

Briek — \$500 à 72.

Le Poêle à Gaz le Plus Moderne sur le Marché Aujourd'hui

POÊLE A GAZ PERFECT No 10-D



\$21.00 COMPTANT \$23.00 A TERMES

ON NE CHARGE RIEN POUR LES RACCORDEMENTS

Qui pourrait se passer d'un de ces poêles à gaz modernes installés dans sa cuisine ? Songez à la somme de RÉEL CONFORT que vous obtiendrez de ce poêle à gaz, pour le faible déboursé que vous aurez à faire pour vous le procurer.

\$3.00 en donnant votre commande et \$1.00 par mois payent ce poêle.

On peut le voir fonctionner à nos magasins.

The Montreal Light, Heat & Power Co

EDIFICE DU POWER Rues Craig et St-Urbain Phone Main 4040

MAGASIN DU HAUT DE LA VILLE 316 rue Ste-Catherine Ouest Phone Uptown 4310

MAGASIN DE L'EST 534 Ste-Catherine, Mais. Phone Lasalle, 1856

SUCCURSALE DE LACHINE 55 rue Notre-Dame Tel. Lachine 385

TEL. BELL ST-LOUIS 6124

INSTITUT GAUBE

193 AVE. MONT-ROYAL OUEST

NOUS TRAITONS AVEC SUCCES

Cancers, Rhumatismes, Ulcères, Maladies chroniques, Neurasthénie et Affections nerveuses, Maladies du Sang.

Nos méthodes sont efficaces parce qu'elles agissent sur le sang.

BROCHURE GRATUITE EXPEDIEE SUR DEMANDE.

Faits - Montréal

IL ARRIVE A TEMPS

L'agent Trudeau a arrêté hier soir, un nommé James King, qui venait, coin des rues Saint-Pierre et Saint-Paul, rassembler et de voler un Polonais, Joseph Doumina, 86 rue Saint-Urbain. L'on a retrouvé sur l'accusé, la montre du Polonais.

MORT D'UN EX-SERGEANT

Le sergent Timothy O'Connor est décédé, ce matin, à sa demeure. O'Connor avait fait partie de la police de Montréal pendant vingt-huit ans, et s'était retiré l'an dernier. Le défunt était âgé de 62 ans.

UN RAT DE MAISON

Le détective Weston a arrêté samedi soir, un rat de maisons de nom, Constant Wiseman, 18 ans, accusé d'avoir volé une bague, une montre et plusieurs habits au No 381 rue Saint-Urbain.

FEU DANS UNE BOULANGERIE

Le chef de district Lussier et les pompiers de la division ouest furent appelés hier matin pour combattre un incendie chez James H. McKeown, boulanger au No 308 Saint-Antoine. Le feu a pris naissance près d'un des fours et tout l'intérieur du bas de la boutique a été détruit. La cause est inconnue. Il a fallu que les pompiers se servissent de trois jets d'eau pour éteindre le feu.

TENTATIVE DE SUICIDE

Charles Paul, ingénieur civil, a été arrêté par le grand connétable Richard et un officier de l'agence Thiel, sous accusation de vol. Au moment de monter en tramway, Paul a tenté de s'ouvrir la gorge avec un rasoir qu'il avait en poche. On put lui enlever l'arme, mais il eut tout de même le temps de s'infirmer une large entaille. Paul est âgé de 59 ans. On l'accuse d'avoir soutiré de l'argent devant être envoyé par son intermédiaire à des familles d'ouvriers sur le Transcontinental.

RAMASSE MOURANT DANS LA RUE

Un nommé Charles Dupuis, âgé de 62 ans, est mort à l'hôpital Notre-Dame, samedi soir, quelques heures après avoir été trouvé inconscient dans la rue Prévost.

LE SERVICE DES POSTES

Les malles d'Angleterre ou étrangères, arrivant, aux dates et heures suivantes, cette semaine, à l'hôtel des postes:

Mardi, 28 octobre, 7 h. 30 a.m., le Corsican.

Mardi, 28 octobre, 1 h. p.m., France.

Mardi, 28 octobre, 6 h. p.m., France.

Jeudi, 30 octobre, 7 h. 30 a.m., Angleterre; Empress of Britain.

Samedi, 1er novembre, 7 h. 30 a.m., Royal Edward.

Samedi, 1er novembre, 12 h. 30 p.m., Royal Edward.

Les paquets sont expédiés sur tous les navires canadiens.

Les lettres recommandées doivent parvenir au bureau de poste, une demi-heure avant la fermeture des malles.

MORT SUBITE

Une dame John Rhodes, âgée de 46 ans, est décédée à son domicile hier matin, au No 88 rue Benoit. Le coronar a disposé du cadavre qui a été laissé à la famille.

LES HINDOUS PROTESTENT

Vancouver, C. A., 27. — Les Hindous ont tenu hier à la salle Victoria, une assemblée de protestation contre la décision des officiers d'immigration qui ont déporté il y a quelque temps vingt Hindous venus à bord du Panama Maru.

Le docteur Sunder Singh, le principal orateur, déclara, en résumé, que les Hindous valaient être traités comme tout citoyen britannique et qu'ils ne comprennent pas la préférence accordée à certains autres asiatiques.

Ses réclamations seront connues du gouvernement avant que ce dernier ait décidé quelque chose.

ACCIDENT D'AUTO AUX TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 27. — Un train du C. P.R. en traversant la rue Bonaventure hier après-midi a frappé une automobile. La traine a été certaine distance et totalement brisée. Par miracle, aucun des occupants n'a été blessé.

L'excursion se composait de M. et Mme J. A. Desy, avocat, Mme Édouard Desy, et M. Proulx, de la Banque Provinciale.

L'ALLIANCE NATIONALE

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ET D'ORGANISATION NATIONALE

La plus prospère du continent

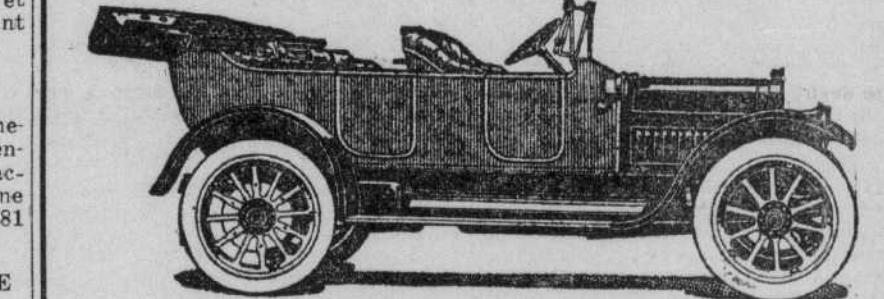
Caisse Dotation (assurance-vie) au 30 septembre 1913 \$1,555,187.31
Caisse des Malades, au 30 septembre 1913 273,984.37
Caisse Générale, au 30 septembre 1913 28,984.26

TOTAL \$1,858,155.94

Membres en règle au 1er août 1913: 24,690

BÉNÉFICES QUE L'ALLIANCE NATIONALE ASSURE À SES MEMBRES PAR SES BÉNÉFICES:

1. — Certificat d'assurance de \$500, \$1000, \$2000, \$5000.
2. — Indemnité des invalides.
3. — Pension aux Vieillards.
4. — Certificat de participation acquis après 10 ans de sociétariat.
5. — Bénéfices en espèces, \$5.00 par semaine pendant 2 semaines par année de calendrier.



CONCOURS DE RECRUTEMENT

En vue d'activer le recrutement, le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale a décidé de tirer au sort, entre tous les membres qui auront fait admettre des nouveaux sociétaires dans le cours de l'année 1913, un magnifique automobile semblable à celui dont la vignette est reproduite ci-dessus. Ce prix extraordinaire est accordé sans préjudice aux autres prix qui pourront être gagnés par les membres dans les concours trimestriels de l'année 1913.

Aux membres maintenant de se mettre à l'œuvre et de présenter un nouveau sociétaire pour participer au tirage de cette machine !

CONCOURS DU 1er OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1913

En plus du prix annuel, les membres peuvent gagner, dans ce concours trimestriel, de magnifiques prix, tels que : montres en or, chaînes de montre, boutons de manchette, etc., et les cercles peuvent se gagner des colliers de président ou des drapeaux, suivant le nombre de membres admis.

UN CRIME DE LA CUPIDITE

Une vieille femme assassinée à Saint-Jean-Baptiste de Rouville par un inconnu qui lui vole quelques piastres — Le cadavre est découvert par des voisins, 12 heures après le drame.

Saint-Jean-Baptiste de Rouville, 27. — Un crime perpétré, avec une audace doublée d'une habileté moelleuse, vient de jeter la terreur dans un des plus paisibles villages de la campagne rouvilloise.

Samedi dernier, Mme Lajoie, étant venue voir sa voisine, Mme Louis Chevalier, une veuve, qui demeurait seule dans sa maisonnette, située en pleine campagne, fut tout à coup prise de peur en constatant que les portes de devant et d'arrière de l'humble logis étaient toutes grandes ouvertes et que celle qui l'habitait ne résonnait pas à ses appels réitérés.

Ne voulant pas pénétrer à l'intérieur, elle alla chercher une autre voisine ainsi qu'un vieillard du nom de Désourdy et tous trois revinrent aussitôt chez Mme Chevalier.

M. Désourdy étant entré dans la cuisine, trouva alors sa voisine baignant dans une mare de sang, la gorge horriblement coupée et la nuque portant une énorme blessure.

Précédant, dans les diverses pièces de la maisonnette, les voisins constatèrent que tout était sans dessus dessous.

La nouvelle du meurtre s'étant répandue comme une traînée de poudre dans le village et la paroisse, le Dr Bellemare avertit aussitôt le Dr Vigor, coroner du district de Saint-Hyacinthe, qui se rendit samedi soir à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, pour y procéder sur le champ à une enquête.

Grâce au nombre considérable de voisins, rendus sur la scène de la tragédie, le Dr Vigor put rendre un verdict de meurtre par vol.

M. Désourdy, relatant les faits de ce drame, déclara, samedi matin, pendant qu'il se rendait à ses bâtiments, il entendit une vive altercation à l'intérieur de la maison habitée par Mme Chevalier; mais comme sa voisine était quelque peu sourde, il n'y attachait alors aucune importance.

D'autres voisins affirmèrent que leur voisine était une personne tranquille et que, malgré l'âge, elle n'aurait pour qu'elle quittât son logis à cause du danger où elle se trouvait constamment exposée, elle avait cependant persisté à vivre seule.

Ce qui porte plusieurs témoins à croire que le mobile du meurtre a été le vol, c'est que Mme Chevalier venait de retirer une assez forte somme d'argent pour une vente de pommes qu'elle avait faite au cours de la semaine dernière.

Pour commettre son acte infâme, le meurtrier s'est servi, croit-on, d'un instrument de fer qu'on a retrouvé près du cadavre et d'un couteau de table tout couvert de sang.

Malgré l'âge avancée de la victime, on voit que la tute a été terrible; on a trouvé du sang et des empreintes de doigts jusque sur les couvertures de son lit.

L'enquête ayant eu lieu à la brumante, il a été impossible de vérifier le témoignage d'un des témoins qui a affirmé au cours de la journée avoir vu des empreintes de pieds sur une distance d'environ un arpent et demi, séparant la maison où a eu lieu le drame de la forêt située en arrière.

Une fois le cadavre enfermé dans une des pièces du logis, le président du jury fut commis à sa garde, pendant que le coroner informait le bureau de la police provinciale, et le Procureur Général de la province du meurtre qui venait d'être commis.

Ce matin, un détective a reçu l'ordre de se rendre sur la scène du drame afin de commencer des recherches.

JEUX OLYMPIQUES

Berlin, 27 octobre. — Les prochains événements des Jeux Olympiques de 1916 seront disputés du 1er au 10 juillet, d'après les informations fournies par le Comité Allemand des Olympiades. Les dates qui avaient été choisies antérieurement ont été retranchées à la demande des Etats-Unis.

Les championnats du football et du hockey seront disputés le 29 mai et 5 juin et la natation, le 12 août.

POLITIQUE ETRANGERE

M. ASQUITH ET LE "HOME RULE"

Le chef du gouvernement anglais déclare qu'il ne se laissera pas intimider et qu'il poursuivra son oeuvre de justice en Irlande.

Londres, 27. — Le très honorable Herbert Asquith, premier ministre, a adressé la parole à ses commettants, samedi soir, à Ladybank, comté de Fife, Ecosse.

L'esprit du bill. Mais il refuse de prêter attention à toute proposition de demander l'exclusion de l'Ulster.

M. Asquith a de nouveau affirmé que le gouvernement croit que le bill actuel n'accorde pas au parlement irlandais le pouvoir d'opprimer la minorité.

Le premier ministre déclare ensuite qu'il y a deux raisons pour lesquelles nous les patriotes du Royaume-Uni doivent désirer d'un commun accord la solution du problème.

IL NE SE LAISSE PAS INTIMIDER

"Dans ces circonstances, continua le premier ministre, il est de mon opinion qu'il y a un cas constitutionnel devant le parlement, l'obligeant à procéder à la prochaine session à l'application du 'Parliament Act'."

LA CONFERENCE

"Je suggère cette conférence, ajouta M. Asquith. Mes collègues et moi sommes prêts à en faire partie. Mais, il est bien entendu que nous ne nous écarterons pas du principe du bill, qui accorde un parlement irlandais à Dublin, avec un exécutif responsable."

COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Londres, 27.—Les commentaires de la presse unioniste sur le discours du premier ministre donnent l'impression qu'il est impossible d'arriver à un compromis au sujet de la question irlandaise.

F. GAMBOA L'EMPORTE

Il a obtenu la majorité des suffrages aux élections mexicaines, mais il est possible que le vote soit déclaré insuffisant.

Mexico, 27. — Les résultats des élections générales qui ont lieu hier au Mexique semblent indiquer qu'il n'y a pas eu un vote suffisant pour déposer les pouvoirs du président Diaz.

Les négociations au sujet de son retour à la capitale à l'invitation du président Huerta ont été rompues par son refus catégorique d'accompagner le colonel Vidaurrago, secrétaire du général Diano.

Les chefs du parti catholique réclament la victoire bien qu'ils ne comptent pas au juste le nombre de votes accordés à leurs candidats, Federico Gamboa et le général Roscon.

Le général Diaz a exprimé l'opinion que le département de la guerre accuserait sa démission, alors que ses amis lui ont déclaré que la réponse lui arriverait sous forme de mandat d'arrestation.

Manuel Calero, candidat libéral, qui fut jadis ambassadeur à Washington, n'a pas voté. Il quitta la capitale de bonne heure hier matin.

Le général Diaz s'est rendu chez un notaire hier soir et a signé un document, attestant qu'il a passé la journée à son hôtel. La rumeur circulait qu'il s'était retiré à l'ambassade américaine.

LE CAS DU GENERAL DIAZ

Veracruz, Mexico, 27. — La séparation est complète entre le général Huerta et le général Diaz, ce dernier ayant envoyé par le télégraphe, sa démission comme brigadier-général, au département de la guerre.

HERTZOG RIDICULISE LA POLITIQUE DE BOTHA

Il voudrait bien savoir de quel empire celui-ci est ministre. — L'empire n'est qu'une entité logique qui existe dans le cerveau de quelques impérialistes.

Londres, 27. — Le général Hertzog, chef du parti anti-impérialiste en Afrique du Sud, vient de prononcer un discours sensationnel. En parlant à Prince-Albert, Colonel du Cap, il a montré que la question de l'impérialisme n'est plus une pure théorie, mais qu'on essaie de l'imposer au peuple du Canada comme à celui de la République sud-africaine.

Faisant allusion à la question de la marine, Hertzog a critiqué le gouvernement d'avoir traité avec la mère-patrie sur la question de la défense. Cela revient à dire: Vous nous avez donné le gouvernement responsable, mais nous sommes incapables de nous en servir."

ITALIE LE CABINET MAINTENU

LES ELECTIONS GENERALES EN ITALIE ONT UN RESULTAT FAVORABLE AU GOUVERNEMENT GIOLITTI.

Rome, 27. — Les élections générales ont eu lieu hier en Italie. Les désordres n'ont pas été aussi graves que les autorités s'y attendaient. Une personne a été tuée et plusieurs ont été blessées.

BENEDICTION DE L'EGLISE ST-VIATEUR D'OUTREMONT

ELLE A ETE FAITE HIER PAR MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL AVEC LE CONCOURS DE MGR LEVEQUE DE JOLLETTE, EN PRESENCE D'UNE GRANDE ASSISTANCE.

Malgré l'inclémence de la température, très belle a été hier la solennelle cérémonie de la bénédiction de l'église Saint-Viateur d'Outremont. Le spectacle était féérique, alors qu'au son des grandes orgues vibrant sous les doigts habiles de Mlle Victoria Carrier au milieu d'un luminaires splendide, Mgr l'archevêque de Montréal, revêtu des habits pontificaux fit son entrée solennelle dans l'église, assisté de T. R. P. E. Foucher, Provincial de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, et du R. P. Joly, directeur du noviciat du même Institut, et précédé d'une longue théorie d'enfants de chœur violets, rouges, blancs et noirs.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Après l'évangile, le R. P. O. Charbonneau, C.S.V., curé de Saint-Viateur, monta en chaire. Avec émotion, il remercia ses paroissiens des sympathies qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la mort de sa mère survenue la semaine dernière.

Advertisement for Valiquette furniture. Includes text: 'Ameublement de Salle à Manger', 'Acajou Solide--Incrustation de Marqueterie', 'NOTRE DEPARTEMENT DE PAPIERS-TENTURES FAIT L'ORGUEIL DE NOS MAGASINS', 'L'ACAJOU POUR AMEUBLEMENT DE LIVING-ROOM ET BOUDOIR EST IDEAL'. Features an illustration of a dining room.

COUTUME DE LA SURETE QUI NE REPOSE SUR AUCUN DROIT

Les agents ont-ils le droit de conserver des objets pris sur un prisonnier? — Le magistrat Lafontaine met en doute la légalité de cette pratique. — Le courtier Boyd devant le tribunal. — Admis à caution. — Bordeaux est trop loin. — Il faudrait une prison de dépôt.

Me Laflamme demande aussitôt sa mise en liberté sous caution. — A prime abord, dit-il, la plainte paraît très grave, parce qu'il s'agit apparemment d'un vol de 89,300. La vérité est toute autre: mon client recut il est vrai les 98 actions mentionnées mais c'était à titre de garantie pour un prêt de 83,000 qu'il fit au plaignant. Il s'agit de savoir s'il a commis un vol en disposant de ces parts alors qu'elles étaient siennes, comme garantie. Comme la cour le comprend, le crime qu'on lui reproche est beaucoup moins grave qu'on veut le faire croire. C'est pourquoi je demande sa mise en liberté.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Le magistrat tranche la difficulté en fixant la caution à 110,000, dont 85,000 par le prévenu et deux de 82,500 par d'autres personnes. L'affaire semble close en attendant que le procès fixe à mercredi, mais quelques minutes plus tard, Me Laflamme revint devant le tribunal.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

Me Laflamme répliqua en exigeant une caution d'au moins 250,000. Car, alléguait-il, ce n'est pas de 83,000 qu'il s'agit, mais bien de 89,300, valeur intrinsèque des actions, et de plus Boyd a déjà détiré de celles-ci 85,000.

TEMPERATURE Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est. R. de MESLE, Gérant. Aujourd'hui maximum 53, minimum 45. BROMETRE 29.83; 11h. matin, 29.41 midi, 29.52. DEMAIN Nuageux et pluvieux; beau, demain. MARDI, 28 OCTOBRE S.S. Simon et Jude, apôtres. Lever du soleil à 6 h. 22. Coucher du soleil à 4 h. 55. Lever de la lune à 6 h. 14. Coucher de la lune à 4 h. 11. Du 28 au 31, bourrasques et pluies.

ELECTIONS ITALIENNES LE VOTE D'HIER NE CHANGE PRESQUE EN RIEN LA SITUATION DES PARTIS. — LE GOUVERNEMENT RESTE DANS LA MEME POSITION QU'AVANT LE SCRUTIN. NATHAN EN BAISSE. (Service de la Presse Associée) Rome, 27 — Tous les chefs socialistes républicains, monarchistes et catholiques ont été réélus, de sorte que le gouvernement continuera son administration à peu près de la même façon qu'avant les élections. Le second ballottage de dimanche n'aura pas une grande influence sur le résultat actuel. Le gouvernement aura cependant, croit-on, une majorité conservatrice augmentée. Nuzzio Nazi, ancien ministre de l'Instruction publique, qui a été convaincu de malversation en 1908, a été réélu dans deux collèges électoraux, tous les deux en Sicile. Les catholiques sont contents de ce que l'ancien prêtre, Romolo Marri, chef des démocrates catholiques, devra subir un second ballottage comme il n'a pas recueilli le nombre de voix suffisantes pour avoir la majorité.

REPOSE A M. LUCAS LE TRESORIER PROVINCIAL DE L'ONTARIO AYANT PRETENDU LA RESISTANCE DES PARTISANS DE L'ECOLE N'EST QU'UNE MANOEUVRE POLITIQUE, M. GENEST LUI REPOND. SA DECLARATION LES CHIFFRES. REMARQUES DU JUGE. (Service de la Presse Associée) Ottawa, 27. — M. Genest, président de la commission des écoles séparées, répond aujourd'hui à M. I. B. Lucas, trésorier provincial, qui a prétendu que le trouble des écoles séparées de l'Ontario a une origine politique. «Cela est loin d'être vrai», dit M. Genest. «L'histoire que la question prendrait une allure politique, je donnerais ma démission. Je regrette sincèrement le fait qu'on ait prétendu au lieu de cette histoire de prétendre à des discussions politiques.» Le docteur Freeland, autre membre de la commission, qui est percepteur du revenu du port d'Ottawa pour le département du revenu de l'intérieur, a dit qu'il est facile de répondre aux accusations de M. Lucas et y a, en effet, des hommes des deux partis dans la commission. Le président, M. Genest, et lui-même sont des employés civils et ils n'ont pas le droit, à cause de cela, de se mêler de questions politiques. «Si le gouvernement s'obstine dans l'attitude qu'il a prise sur cette question, dit le docteur Freeland, il se prête à une politique de persécution d'une partie du peuple à l'égard d'une autre partie qui n'a d'autre intérêt dans la matière que la joie sans gloire de la tyrannie, ce qui est l'essence même de la persécution.»

REDUCTION DE LA TAXE L'ENQUETE MUNICIPALE TMOIGNAGE DU MAIRE LAVALLEE ET DES COMMISSAIRES. — CE QUE DIT UNE RELIGIEUSE RELATIVEMENT A LA VENTE DES TERRAINS DE SA CONGREGATION. (Service de la Presse Associée) Québec, 27. — M. Mathieu, président de la commission municipale, a dit ce matin, le seul témoin entendu par la R. S. Sainte-Marie de l'Espérance. Elle déclare que la première option concernant les terrains de la rue Saint-Jean-Baptiste, avait été faite par M. M. Mathieu au prix de 850,000. M. M. Mathieu a dit qu'il avait transmis à M. Dudaime, au prix de 800,000, toute commission et frais compris. En octobre, M. l'abbé Dubois était à son tour mis en possession de l'option. Le conseil de la Congrégation fixait alors le prix du terrain à 817,358. Il consentait de le vendre à M. l'abbé Dubois, non pas une commission, mais une rétribution pour ses services présents et antérieurs pour la Congrégation, rétribution qui comprenait le surplus de 800,000 exigé dans la vente. Puis la cour s'ajourne à 2 heures.

LES CHIFFRES. REMARQUES DU JUGE. (Service de la Presse Associée) Québec, 27. — M. Pelletier, contrôleur des finances, est d'avis que l'estimation du revenu probable de 1913, soit \$1,430,000, est très modérée, si on la compare à l'augmentation du revenu de 1912 sur 1911. L'échevin L. A. Lapointe, corroboré par M. J. Pelletier, contrôleur des finances, est d'avis que l'estimation du revenu probable de 1913, soit \$1,430,000, est très modérée, si on la compare à l'augmentation du revenu de 1912 sur 1911.

Où Acheter Demain (Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture) Il n'est personne qui ne désire à l'approche des longues soirées d'hiver ajouter un fauteuil confortable à son living-room. Nous avons actuellement exactement l'article voulu. Le fauteuil est en acajou solide recouvert de velours ou de soie et soie brune ou verte. Dossier et siège à ressorts. Siège avec ou sans coussin. Prix spécial en denim, \$11.50. En soierie, \$12.50. Sercus Daignault & Brault 71, rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Est 6819. 637-39 STE CATHERINE EST, angle Beaudry, MONTREAL.

MIEUX Le Nationaliste ne s'intitule pas "journal du peuple" ni "organe des Canadiens-français, car il ne croit pas nécessaire de se donner des titres que tous ses lecteurs lui reconnaissent. Un honnête homme sent-il le besoin de crier son honnêteté sur les toits? Non, sans doute. Eh bien, le Nationaliste ne se vante pas d'être cet et cela; il fait mieux; il est.

Un rude coup à Nathan Rome, 27. — Les derniers résultats des élections générales en Italie confirment la victoire du gouvernement et assurent au premier ministre une grande majorité. La défaite du prince Scipione Borghese, un radical, l'élection de Léonida Bissolati Bergamaschi, le chef des socialistes réformés, par une majorité de 600 voix, sur le socialiste révolutionnaire Amilcare Cipriani, ancien membre de la Commune de Paris, et le fait que le prince Teano Cactani, un radical, devra passer par un second ballottage, ont été pour la coalition républicaine et socialiste conduite par Ernesto Nathan, maire de Rome, un coup terrible. Cette alliance était maîtresse de Rome.

CE QUE PAIE NOTRE VILLE Depuis le 1er février 1910, on a engagé 694 nouveaux employés, ce qui a augmenté les salaires de \$860,201 en près de quatre ans. A la demande du conseil, les commissaires lui transmettent un état de l'augmentation du nombre et des traitements des fonctionnaires municipaux de toute classe, depuis l'entrée en fonction des commissaires. D'après cet état, les commissaires ont trouvé, le 1er février 1910, 1,495 fonctionnaires et employés, touchant des salaires au montant de \$1,326,249. Le premier septembre 1913, il y avait 2,189 employés touchant \$2,186,450. Cette augmentation est justifiée par l'extension à la Ville de Québec, le 4 juin 1910, par l'augmentation de la population due aux naissances et à l'immigration, qui a nécessité l'engagement de nouveaux employés, tels que pompiers, agents de police, etc., enfin par l'augmentation des salaires.

FUNERAILLES DU LIEUTENANT McDONALD Les funérailles du lieutenant Joseph McDonald du poste No 3, mort d'une chute à l'incendie de vendre-d'chez Brodeur et Cie, rue Saint-Pierre, ont eu lieu, ce matin, à l'église Saint-Patrice. Le cortège funéraire partit de la résidence de sa sœur, Mme Hart, 124 rue Cathédrale, escorté par une garde d'honneur de 40 pompiers en uniforme conduits par l'instructeur J. Doolan, et d'une fanfare de 40 musiciens. Les porteurs du cercueil étaient les lieutenants Tréville Villeneuve, du poste No 1; James Fernand, du No 2; Arthur Rémillard, du No 4; James White, du No 9; H. Groulx, du No 5, et Jos. Villeneuve, du No 6. Les chefs Tremblay, Mann et Laisier faisaient partie du convoi. Le défunt était un des héros sauveteurs de la catastrophe du Herald et devait être décoré bientôt de la médaille des braves.

FEU FERD. GUERIN J'ai fait partie depuis 16 ans de notre Sûreté municipale. Le détective Ferdinand Guérin de la Sûreté municipale est décédé hier soir à l'hôpital Notre-Dame, après une courte maladie. Le défunt a succombé à une pneumonie. M. F. Guérin était né à Laprairie, le 1er juillet 1887, le premier jour de la Confédération. Après avoir fait ses études au Montreal Business College, il entra à l'emploi de la Compagnie Calvin, de Kingston, où il travailla quelques années. En 1896, il devint membre du corps de police de Montréal dont il ne fit partie que pendant quelques mois. C'est en 1897 qu'il devint détective, poste qu'il occupa encore au moment de sa mort. Il travailla sous la direction du chef Charpentier, et plus tard du chef Charpentier. Pendant dix-sept ans, il s'occupa de la partie nord de la ville où il opéra de nombreuses arrestations. Durant ce stage à la sûreté municipale, il fut envoyé en France, afin d'y chercher un prêtre grec schismatique accusé de détournements. Il s'occupa aussi de l'affaire de la banque d'Hochelaga, lors de la mise en circulation par certains faux monnayeurs, de billets forgés. Le défunt était très estimé de ses chefs et de ses confrères. M. Guérin souffrait depuis longtemps de douleurs à l'estomac, mais ce n'est que jeudi dernier qu'il fut transporté à l'hôpital où il dut subir une opération. Le défunt laisse une femme et trois enfants, dont une fille. Les funérailles auront lieu mercredi matin à l'église Saint-Viateur d'Outremont, à 8 heures. La famille éplorée nous offre nos plus sincères condoléances.

La Compagnie Services à Diner BRODEUR Services à Diner Magnifiques services à dîner en porcelaine d'exportation. Blue Linn. 97 pièces pour 12 personnes au prix de \$12.00 FEU! FEU! A cause de feu nos affaires seront faites à nos magasins de détail, comme avant. Bureaux comme d'habitude, 86A Saint-Pierre. 533 Ste-Catherine Est 1827 Ste-Catherine Est 327 St-Laurent 86 St-Pierre

REMIS A DEMAIN L'abondance des matières nous force à remettre à demain le compte rendu de la fête de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste au Monument National hier soir.

ORDINATION (De notre correspondant) Québec, 27. — M. l'abbé Francis McKay du diocèse d'Antigonish, a été ordonné prêtre, hier matin, dans la chapelle du grand Séminaire par S. G. Mgr Roy.

LE DESASTRE DE DAWSON CENT TRENTE-DEUX VICTIMES INHUMEES. — MESURES SANITAIRES. (Service de la Presse Associée) Dawson, N.M., 27. — Cent trente-deux victimes de la mine No 2 du Stag Canon ont été ensevelies à midi. Les officiers du bureau d'hygiène ont pris toutes les mesures nécessaires afin que l'état sanitaire de la ville n'empire pas. Tous ceux qui ont concouru au sauvetage ont été désinfectés. Les parents des victimes n'ont pas le droit de voir le cadavre de leurs enfants. Il n'y a plus de danger d'incendie maintenant depuis que l'on a fait circuler des courants d'air à travers les galeries. Les officiers du gouvernement demeureront à Dawson encore deux ou trois jours afin de vérifier la cause de la catastrophe.

EXPERIENCE INTERESSANTE On fait sauter une mine sous-marine au moyen de rayons électriques lancés d'une distance de huit milles. Londres, 27. — Les autorités navales de Plymouth viennent de faire une importante expérience en faisant sauter une mine à distance au moyen de rayons électriques. L'expérience a été faite par le capitaine torpilleurs de Vernon dans le Solent, sous le commandement de son plus profond secret. On a cependant appris que le croiseur Torpilleur, garni de compartiments à mines, a été remorqué dans le Solent et placé au-dessus d'une mine des rayons électriques ont fait sauter la mine et le croiseur a été tellement endommagé que les remorqueurs ont dû accourir à toute vapeur pour l'empêcher de sombrer. La Torpilleur a été mise en cale sèche. Le vaisseau à bord duquel étaient les appareils d'électricité était à huit milles de distance.

LES ETATS-UNIS ET LE CONGE NAVAL Le ministre de la marine Daniels approuve le projet Churchill. (Service de la Presse Associée) Atlanta, Georgia, 27. — Le ministre de la marine Daniels, se rendant avec le président Wilson à Mobile, hier soir, dit qu'il approuve la suggestion de Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, à l'effet que les puissances cessent, pendant quelque temps, la construction navale. «Je suis sûr», dit M. Daniels, que si toutes les puissances qui font de la construction navale adhèrent à cette entente, les Etats-Unis seront heureux de la suivre. Je crois que cette suggestion est la seule directe de la politique de pacifique de M. Bryan.» Le ministre a déclaré qu'il ne croit pas cependant que la déclaration de Churchill doive avoir un effet immédiat sur le programme de construction navale des Etats-Unis.

Noubliez - pas Que notre magasin est ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures excepté le mercredi et le jeudi. Le samedi, nous fermons à 10 heures. Dans votre intérêt, si vous avez besoin de meubles de style ou autres, tapis et papiers aux derniers dessins. Voyez notre assortiment et nos prix avant de donner votre commande. J. N. ARCHAMBAULT MARCHAND DE MEUBLES, TAPIS, PRELARTS, ETC. 949 RUE ST-DENIS, coin Rachel. TEL. EST 4510 Dupuis Frères Le Magasin du Peuple 447 SAINTE-CATHERINE EST

ORDINATION (De notre correspondant) Québec, 27. — M. l'abbé Francis McKay du diocèse d'Antigonish, a été ordonné prêtre, hier matin, dans la chapelle du grand Séminaire par S. G. Mgr Roy.

SIR RICHARD MCBRIDE EST DE RETOUR Le premier ministre de la Colombie. Anglaise fait l'éloge de sa province. Sir Richard McBride qui est passé par Montréal pour se rendre à Ottawa, a donné une entrevue à certains journalistes, dans laquelle il a déclaré que la population de sa province attendrait avec le prochain recensement, le chiffre rond de un million d'habitants. M. McBride arrive de Londres, où il est allé, dit-il, pour se reposer. Dans la métropole, le sentiment en faveur du Canada est très fort, prétend le premier ministre de la Colombie Britannique, mais on s'étonne quelque peu que le parlement ne mette pas plus de hâte à avancer la contribution promise par le gouvernement. On ne comprend pas qu'on puisse faire de la défense de l'Empire une question de politique. Le premier ministre de la Saskatchewan, qui était également au Windsor, hier, en route pour la conférence interprovinciale a déclaré que sa province allait mettre sur le marché plus de 100,000 boisseaux de blé de la meilleure qualité ce qui rapportera un peu moins de 70,000,000 de dollars aux cultivateurs. M. Scott a parlé ensuite du système de téléphone rural qui rend de grands services aux agriculteurs. L'un des problèmes les plus sérieux en face duquel se trouve placé le gouvernement provincial, c'est la difficulté de trouver des instituteurs. On paie les femmes \$600 par année, mais il est rare qu'elles fassent plus de trois ans dans la carrière comme elles trouvent toutes à se marier avant longtemps. M. Scott a fait en passant l'éloge de M. Mathieu qui est dit-il, un orateur à idées larges et très populaire. Il n'en a pas d'autres des ministres de l'Ouest dont nous venons de reproduire les entrevues n'a pu dire quelle sera l'attitude de leur province à la conférence qui s'ouvre aujourd'hui à Ottawa.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

FEMME BLESSEE A MORT PAR SON MARI Un drame probablement causé par l'alcool à Notre-Dame des Laurentides. — L'agresseur arrêté. (De notre correspondant) Québec, 27. — Un message téléphonique reçu hier soir, aux quartiers de la police provinciale, apportait la nouvelle qu'une femme avait été tuée par son mari à Notre-Dame des Laurentides. Des agents immédiatement dépêchés sur les lieux, opérèrent l'arrestation d'un nommé Frédéric Vaillancourt, le mari de la malheureuse femme. Les policiers trouvèrent celle-ci inanimée dans une chambre; elle avait une large blessure à la tête. La victime, mieux connue dans la paroisse sous le nom de Mme Chartre et dont le nom de fille est Langheux, ne surviva probablement pas à ses blessures. Personne n'a ou connaissance de l'agresseur. Vaillancourt était en état d'ébriété lorsqu'il a été arrêté. Une enquête est ouverte.

ARRÊT DES TRAINS par les ondes hertziennes On vient d'expérimenter sur les chemins de fer bavarois un système permettant d'arrêter les trains à distance au moyen des ondes hertziennes. L'appareil récepteur est installé de préférence dans le fourgon de queue du train; l'antenne est fixée sur le toit du wagon. On peut employer comme système de transmission un des fils téléphoniques ou télégraphiques qui suivent la voie, et un dispositif spécial empêche cet emprunt de nuire aux transmissions ordinaires par fil. On arrive ainsi à produire à distance sur la locomotive des signaux acoustiques ou optiques, ou à actionner le frein Westinghouse.

PHARMACIE Lecours et Lanctot Eau Minérale Purgative St-George Sans rivale contre la Constipation habituelle, les Hémorroïdes, l'Engorgement du foie, Embarras gastrique et intestinaux, Congestions diverses, Excite l'appétit, Rafraîchit le sang, Dégage la tête et est efficace dans les cas de tout un purgatif salin est indiqué. Prix... 25c. 510 STE-CATHERINE EST Coin St-Denis, Montréal. Téléphones : Est 4608-833-2770

LA LETTRE DE L'ABBE GROULX On trouvera dans une autre page l'importante lettre que notre directeur a reçue de M. l'abbé Groulx, professeur au collège de Valleyfield. Elle donne sur l'état actuel de l'enseignement de l'histoire du Canada des renseignements précieux, dont nous remercions son auteur. Nous serions heureux d'avoir des renseignements analogues sur les autres collèges de la province. M. Bourassa aura probablement l'occasion de revenir sur le sujet un peu plus tard.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

Prenez Avantage de cette Occasion Extraordinaire JUPES DE ROBES DE \$3.50 ET \$4.50 POUR \$1.95 — Très jolies jupes de robes, faites de panama tout laine, serge et trépana, en noir, marine et gris. Bons styles. Garnies de plus ou boutons. Grandeur de taille 23 à 30 et longueurs 38 à 42. Prix... \$1.95

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

Valiquette Nous vous référons à notre grande annonce en page 5. Vous y trouverez des offres magnifiques en ameublement d'acajou etc. LIMITEE Grand Magasin de Meubles 471-477 Ste-Catherine Est

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

Camisoles en Laine pour Dames 90 doz. de camisoles en laine par côtes, blanches et naturelles, avec manches courtes et longues. 49c Grandeurs 34, 36, 38 et 40. Prix régulier 75c pour... 25c Un lot de camisoles pour enfants, tout laine, par côtes. Très spécial à...

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

Proclamation d'un député mongol La bibliographie napoléonienne Un écrivain de talent, M. Frédéric Kirchirschen vient de faire paraître à Berlin "la bibliographie de l'époque napoléonienne"; ce travail lui a coûté dix années de recherches. Le nombre des ouvrages provoqués par cette épopée surhumaine dépasse déjà 80,000. NAISSANCE M. et Mme Lactance Cardinal, Inspecteur de la voirie au Saint-Arsène, font part à leurs parents et amis de la naissance de leur première fille, le 25 du mois courant, et qui a reçu au baptême le nom de Marie-Émilie-Marthe-Stella. Parrain et marraine, M. et Mme Henri Cardinal, grands parents de l'enfant. DECES FREGIETTE-A Montréal, le 25 octobre 1913, est décédée, à l'âge de 72 ans, Philippine Doyon, épouse de feu Adolphe Fregiette. Les funérailles auront lieu mardi 28 courant. Le convoi aura lieu à 10 heures, à la demeure de son fils, C. H. Fregiette, 2111 Oriana, (Parc Lassalle), à 7 heures 45 min, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. GUERIN-A Montréal, le 26 octobre 1913, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Ferdinand Guérin, agent d'assurance, pour lequel aura lieu mercredi, le 29 courant, à 10 heures, à la demeure, No. 24 rue Ainslie, Outremont, à 5 heures 30 min, pour se rendre à l'église Saint-Viateur, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. SERVICE ANNIVERSAIRE LÉDUC-Montréal, à huit heures, en l'église Saint-Louis, de Westmount, sera célébré le service anniversaire, pour le repos de l'âme de Édouard Dominique Leduc. Parents et amis sont priés d'assister.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

ARRÊT DES TRAINS par les ondes hertziennes On vient d'expérimenter sur les chemins de fer bavarois un système permettant d'arrêter les trains à distance au moyen des ondes hertziennes. L'appareil récepteur est installé de préférence dans le fourgon de queue du train; l'antenne est fixée sur le toit du wagon. On peut employer comme système de transmission un des fils téléphoniques ou télégraphiques qui suivent la voie, et un dispositif spécial empêche cet emprunt de nuire aux transmissions ordinaires par fil. On arrive ainsi à produire à distance sur la locomotive des signaux acoustiques ou optiques, ou à actionner le frein Westinghouse.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

ARRÊT DES TRAINS par les ondes hertziennes On vient d'expérimenter sur les chemins de fer bavarois un système permettant d'arrêter les trains à distance au moyen des ondes hertziennes. L'appareil récepteur est installé de préférence dans le fourgon de queue du train; l'antenne est fixée sur le toit du wagon. On peut employer comme système de transmission un des fils téléphoniques ou télégraphiques qui suivent la voie, et un dispositif spécial empêche cet emprunt de nuire aux transmissions ordinaires par fil. On arrive ainsi à produire à distance sur la locomotive des signaux acoustiques ou optiques, ou à actionner le frein Westinghouse.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

ARRÊT DES TRAINS par les ondes hertziennes On vient d'expérimenter sur les chemins de fer bavarois un système permettant d'arrêter les trains à distance au moyen des ondes hertziennes. L'appareil récepteur est installé de préférence dans le fourgon de queue du train; l'antenne est fixée sur le toit du wagon. On peut employer comme système de transmission un des fils téléphoniques ou télégraphiques qui suivent la voie, et un dispositif spécial empêche cet emprunt de nuire aux transmissions ordinaires par fil. On arrive ainsi à produire à distance sur la locomotive des signaux acoustiques ou optiques, ou à actionner le frein Westinghouse.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

ARRÊT DES TRAINS par les ondes hertziennes On vient d'expérimenter sur les chemins de fer bavarois un système permettant d'arrêter les trains à distance au moyen des ondes hertziennes. L'appareil récepteur est installé de préférence dans le fourgon de queue du train; l'antenne est fixée sur le toit du wagon. On peut employer comme système de transmission un des fils téléphoniques ou télégraphiques qui suivent la voie, et un dispositif spécial empêche cet emprunt de nuire aux transmissions ordinaires par fil. On arrive ainsi à produire à distance sur la locomotive des signaux acoustiques ou optiques, ou à actionner le frein Westinghouse.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

ARRÊT DES TRAINS par les ondes hertziennes On vient d'expérimenter sur les chemins de fer bavarois un système permettant d'arrêter les trains à distance au moyen des ondes hertziennes. L'appareil récepteur est installé de préférence dans le fourgon de queue du train; l'antenne est fixée sur le toit du wagon. On peut employer comme système de transmission un des fils téléphoniques ou télégraphiques qui suivent la voie, et un dispositif spécial empêche cet emprunt de nuire aux transmissions ordinaires par fil. On arrive ainsi à produire à distance sur la locomotive des signaux acoustiques ou optiques, ou à actionner le frein Westinghouse.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de loi navale. On croit qu'il proposera l'établissement d'une escadre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande tout en continuant les contributions à la marine anglaise.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE Londres, 27. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande sera saisie cette semaine d'un projet de